

La "grande" cause du quinquennat ?

Une analyse critique de la politique de l'égalité homme-femme

d'Emmanuel Macron

Malin Hansen



FRA4193 – Masteroppgave i fransk, lektorprogrammet

Institutt for litteratur, områdestudier og europeiske språk

Det humanistiske fakultet

UNIVERSITETET I OSLO

Veileder: Kjerstin Aukrust

Vår 2020

La "grande" cause du quinquennat ?

Une analyse critique de la politique de l'égalité homme-femme
d'Emmanuel Macron

© Malin Hansen

2020

La "grande" cause du quinquennat ? Une analyse critique de la politique de l'égalité homme-femme d'Emmanuel Macron

Malin Hansen

<http://www.duo.uio.no/>

Trykk: Reprosentralen, Universitetet i Oslo

Sammendrag

Etter at Emmanuel Macron gikk seirende ut av det franske presidentvalget i mai 2017, erklærte han den 25. november 2017, på den Internasjonale dagen mot vold mot kvinner, at likestilling mellom menn og kvinner skulle være den politiske hovedprioriteten i hans femårige presidentmandat - «la grande cause du quinquennat». Med #MeToo stormende i bakgrunnen, ble dette presentert av Macron gjennom en tale som nøye beskrev likestillingssituasjonen i Frankrike. I talen får vi også et innblikk i Macrons visjon om å kjempe mot sosial ulikhet mellom kjønnene ved å føre en forebyggingspolitikk, spesielt rettet mot bekjempelsen av vold mot kvinner. I tillegg viser han til at et hinder for å oppnå likestilling og en slutt på seksuell trakassering, er holdninger forankret i franskmenns mentalitet. Derfor ønsker han også å føre en kulturell kamp som en strategi for å endre sexistiske holdninger som til en viss grad aksepteres i Frankrike.

For å forstå den aktuelle likestillingskampen, tar oppgaven først for seg feminismens utvikling i Frankrike, og legger spesielt vekt på kampen ført på 70-tallet og samtidsfeminismen tilknyttet #MeToo. Et fellestrekk for disse periodene er at de viser til fremgang av likestilling når kvinner tar ordet og snakker ut om sin situasjon. Dette er også en tilbakevendende oppfordring til kvinner i Macrons og regjeringens diskurs. Deretter danner løftene og erklæringene fra 25. november 2017 utgangspunkt for en analyse av likestillingspolitikken som president Macron har ført siden laseringen av hans politiske hovedsak, frem til 8. mars 2020. Fortjener Macrons likestillingspolitikk tittelen «la grande cause du quinquennat»? Er forslagene og de innførte tiltakene tilstrekkelige for å bekjempe ulikhetene mellom kjønnene i Frankrike? Dette undersøkes gjennom Macrons og regjeringens diskurs, og gjennom tre områder hvor kvinner møter urettferdighet og diskriminering i det franske samfunnet på grunn av sitt kjønn: i privatlivet, i arbeidslivet og i det offentlige rom. Vi finner at Macron er progressiv i kampen mot vold mot kvinner, spesielt i privat sfære, men også til en viss grad i offentlig sfære. Likevel bærer likestillingskampen i det offentlige rom ofte preg av en viss aksept for sexisme, noe som kompliserer kampen på dette området. Derimot er det i arbeidslivet vi vurderer at presidentens likestillingstiltak ikke i like stor grad evner å endre samfunnsstrukturene som opprettholder asymmetrien mellom kjønnene. Vi stiller oss derfor kritiske til om hans engasjement er verdig tittelen «la grande cause du quinquennat».

Remerciements

Ce travail individuel n'a pas été fait seul ou sans le soutien de plusieurs personnes importantes à qui je voudrais exprimer ma gratitude. Je remercie particulièrement Kjerstin Aukrust que j'ai eu la chance d'avoir comme directrice de mémoire. Elle m'a beaucoup inspirée au cours des dernières années de mes études, et a notamment suscité mon intérêt pour la politique française. Je suis très reconnaissante pour tous ses encouragements, ses conseils et remarques utiles, et pour son travail de correction - sans parler de sa disponibilité, surtout pendant cette période difficile de Covid-19. Son aide m'a été inestimable.

Je tiens aussi à remercier ma famille et mes amis qui sont toujours encourageants. Un grand merci à Marthe et Ingvild qui me font penser à autre chose, mais qui sont également prêtes à réfléchir avec moi quand je fais face à un défi. Un merci particulier à ma sœur qui m'a prêté son bureau pendant le confinement, et à mes parents qui m'ont accueilli quelques semaines pour écrire. Chacun d'entre vous m'a été d'un grand soutien.

Table de matières :

1. Introduction	6
1.1 Problématique	6
1.2 Méthode	7
2. Le féminisme français	10
2.1 Les différentes vagues du féminisme	10
2.2 La deuxième vague : plus de droits aux femmes	11
2.3 La quatrième vague : le féminisme contemporain.....	14
3. La grande cause du quinquennat	19
3.1 La campagne présidentielle	20
3.2 La victoire présidentielle	23
3.3 Le lancement de la grande cause du quinquennat	25
4. La politique d'égalité homme-femme de Macron	32
4.1 La vie privée	32
4.1.1 La violence conjugale et le féminicide	32
4.1.2 Le Grenelle contre les violences conjugales	35
4.1.3 Les propositions et les réactions du Grenelle.....	36
4.2 La vie professionnelle.....	40
4.2.1 L'écart de salaire	41
4.2.2 Les femmes face à la réforme des retraites	42
4.2.3 Le congé parental	46
4.3 La vie publique	49
4.3.1 La loi Schiappa	50
4.3.2 Le transport public	51
4.3.3 L'établissement scolaire public.....	53
5. Conclusion.....	56
6. Bibliographie.....	59
Sources primaires :	59
Sources secondaires :	62

1. Introduction

1.1 Problématique

C'est donc à dessein qu'aujourd'hui, en cette Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, je décrète le lancement de la grande cause du quinquennat. Cette grande cause sera décomposée en priorité annuelle thématique ; et je souhaite que la première de cette priorité soit la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Je serai personnellement attentif à ce que cette grande cause remplisse pleinement sa fonction, celle de faire de notre société une société plus égalitaire, plus juste.¹

Emmanuel Macron a remporté les élections présidentielles en France en mai 2017. Le 25 novembre de la même année, lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, il a déclaré le combat pour l'égalité homme-femme « la grande cause du quinquennat ». Cette dénomination implique un engagement particulier sur cet enjeu tout au long de son mandat présidentiel, qui semble être une idée inédite dans la politique française. Cependant, son engagement pour l'égalité des sexes se traduit parfois de manière obscure. Autrement dit, même si l'égalité homme-femme a été déclarée la grande cause du quinquennat, il y a souvent d'autres enjeux politiques qui reçoivent plus d'attention. En outre, comme nous le verrons, les mesures proposées ne sont pas toujours aussi propices pour les femmes que l'on aurait attendu ou souhaité. Ceci met en doute la crédibilité du projet présidentiel. Dans ce mémoire, nous nous demandons donc si le combat choisi vraiment mérite l'étiquette la *grande* cause du quinquennat.

Tout d'abord, que signifie véritablement « l'égalité homme-femme », et pourquoi est-ce un sujet si important ? Regardons ce qu'en dit l'ONU : « L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable ».² Celui-ci est en fait l'un des objectifs de développement durable lancés par l'ONU, ce qui fait de notre sujet d'intérêt un défi mondial. Cependant, les défis ne sont pas identiques partout dans le monde. Dans le monde occidental, l'inégalité des sexes se caractérise souvent par la discrimination et une limitation de la liberté des femmes sous plusieurs formes, entre autres lié à la violence, à des attitudes sexistes et à un accès limité aux opportunités par rapport à ceux des hommes.³ Au niveau national, il s'agit d'obstacles qui limitent l'autonomie des Françaises, malgré le fait

¹ Macron, « Discours du Président de la République »

² ONU, « Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »

³ Ibid.

qu'il existe depuis 2014 une loi d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.⁴

Dans la première partie de ce mémoire, nous allons faire un aperçu de l'histoire du féminisme en France, qui nous fournit la base historique pour comprendre le combat actuel. Nous ferons cet aperçu en prenant comme point de départ la structure classique des différentes vagues du féminisme, et nous mettrons en avant surtout la deuxième et la quatrième vague féministe. Ces vagues correspondent à deux périodes cruciales dans le progrès et la sensibilisation à l'égalité des sexes et aux droits des femmes. L'une porte sur la lutte du MLF⁵ dans les années 1970, et l'autre sur la poursuite de ce combat dans le féminisme contemporain, notamment lié au mouvement #MeToo. Ensuite, dans la partie suivante, le discours de Macron du 25 novembre 2017, lors de la journée de lancement de la grande cause du quinquennat, se pose comme le point de départ pour notre analyse. Nous regarderons de plus près les déclarations et les promesses présentées ce jour-là, afin de pouvoir analyser la politique mise en place dans la partie qui suit. Cette troisième partie mettra en évidence trois secteurs différents où la politique d'égalité des sexes est particulièrement pertinente : la situation des femmes dans le contexte de la vie *privée*, la vie *professionnelle* et la vie *publique*. À travers ces analyses, nous chercherons à savoir si les mesures proposées et mises en œuvre sont suffisantes et compatibles avec les promesses du 25 novembre 2017. Les réponses nous serviront à répondre à la problématique suivante : l'engagement de Macron sur l'égalité homme-femme, mérite-t-il l'étiquette « la grande cause du quinquennat » ?

1.2 Méthode

Comme nous l'avons signalé, la visée du mémoire est d'analyser la politique d'égalité homme-femme d'Emmanuel Macron. Pour ce faire, nous employons un corpus en deux parties. L'un sera composé de discours politiques et d'interviews de Macron et d'autres acteurs politiques de pertinence au sein du gouvernement. Ce sont des données qui nous proposent leur point de vue, leur projet, leur ambition. L'autre partie du corpus se basera sur des rapports, des enquêtes et des sondages qui expriment un point de vue externe au gouvernement français. Cette partie servira à dévoiler ce qui a vraiment été accompli par le gouvernement, ainsi que l'opinion du peuple sur l'action gouvernementale. Elle mettra aussi

⁴ LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (1), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330832>

⁵ Mouvement de libération des femmes

en évidence la critique de certains groupes d'intérêt. Nous définissons un groupe d'intérêt comme une « entité cherchant à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public », voire comme « une organisation constituée qui cherche à influencer les pouvoirs politiques dans un sens favorable à son intérêt ». ⁶

Dans notre cas, la méthodologie qui nous semble la plus apte à aborder le sujet en question est la démarche qualitative d'analyse de texte, plus précisément : une combinaison de l'analyse critique du discours (ACD) et de l'analyse de contenu (AC). Abordons d'abord l'ACD. Celle-ci est une méthodologie interdisciplinaire qui combine, entre autres, les sciences sociales et la linguistique. ⁷ Avant tout, l'ACD s'intéresse aux discours qui tournent autour des inégalités et des injustices sociales. Elle a une intention émancipatrice et tente de dévoiler comment les groupes marginalisés souffrent de l'injustice par les discours. ⁸ L'approche à ces discours est, comme son nom l'indique, *critique*, et n'est donc pas neutre. L'ACD cherche à étudier comment la reproduction des injustices sociales se produit à travers le texte et la parole, dans lesquels l'*hégémonie* est une caractéristique typique. Cela implique un discours d'un groupe supérieur qui conduit à manipuler d'autres groupes, un processus qui passe souvent inaperçu. ⁹ Il s'agit donc d'une *domination* à travers le discours, une notion qui nous semble utile à intégrer dans notre cadre théorique.

En ce qui concerne la question de la domination, le travail du sociologue Pierre Bourdieu nous semble primordial. Dans *La domination masculine*, il dévoile comment cette domination masculine se produit comme une violence symbolique par le biais des structures cognitives et physiques. ¹⁰ Cela signifie que, par des schèmes de pensée, les actes d'oppression se produisent inconsciemment, car être un homme justifie automatiquement la domination. Cela implique ainsi un processus qui joue sur la méconnaissance des victimes. Dans ce contexte, la domination se traduit comme une structure normale, incorporée, et ainsi, quelque chose que l'on accepte. ¹¹ Les textes ou discours dominants participent par ce moyen au renforcement et à la reproduction d'une perception, qui est progressivement légitimée et normalisée. ¹² L'ACD en tant qu'approche, qui fusionne la perspective rhétorique et la perspective d'inégalité, nous paraît très pertinente lorsqu'il s'agit d'examiner le discours sur

⁶ Saurugger, « Groupe d'intérêt », p.309.

⁷ Fairclough, « Critical Discourse Analysis as a Method in Social Scientific Research », p.5

⁸ Ibid.

⁹ Ibid. p.4

¹⁰ Bourdieu, *La domination masculine*, p.39-40

¹¹ Ibid.

¹² Fairclough, « Critical Discourse Analysis as a Method in Social Scientific Research », p.4

l'égalité homme-femme, et semble donc répondre à notre thématique d'une manière excellente.

Pour mettre en œuvre l'ACD, le modèle proposé par Norman Fairclough, linguiste et l'un des fondateurs de l'approche, nous semble propice à passer en revue.¹³ Ce modèle divise l'analyse en trois niveaux, dont le premier niveau porte sur la linguistique et le texte en soi, où l'on fait une analyse *lexicale* au niveau de la phrase. Ensuite, le niveau suivant traite le niveau *discursif* en essayant d'interpréter l'intention du texte : il s'agit d'analyser la manière dont le message du texte affecte le lecteur. Par conséquent, le contexte social dans lequel le texte circule joue un rôle significatif en matière de l'interprétation par le public. Enfin, le dernier niveau considère la relation dialectique entre le discours et la pratique sociale pour savoir comment les structures peuvent être influencées. Ce dernier cherche donc à examiner l'impact du discours sur la société. Ensemble, ces trois étapes fournissent un outil pour analyser la relation entre les discours et les pratiques sociales. Nous avons ainsi une ligne directrice pour analyser les discours du gouvernement, et surtout du président Macron, afin d'évaluer la mise en œuvre de la politique d'égalité homme-femme.

En ce qui concerne la mise en œuvre de cette politique, l'analyse du *discours* va être complétée par une lecture inspirée par l'analyse du *contenu*. L'AC est « une technique de description »¹⁴ souvent employée en sociologie.¹⁵ Alors que l'ACD restera une méthode privilégiée pour aborder la première partie du corpus, l'AC nous servira surtout dans notre analyse de la seconde partie du corpus présentée ci-dessus. Il s'agira d'une analyse systématique du contenu des textes, dont la visée est « d'en faire émerger des informations pertinentes pour l'objet de l'analyse ».¹⁶ Il existe toute une gamme de genres de texte qui peuvent être étudiés dans le cadre de l'AC.¹⁷ Néanmoins, pour notre projet, nous nous appuyons surtout sur des textes tels que le rapport « Où est l'argent contre la violence faite aux femmes ? » dans un contexte budgétaire,¹⁸ et l'enquête « #JaiPasDitOui » par le collectif féministe #NousToutes sur le consentement.¹⁹

L'AC qualitative est une méthodologie flexible qui fait partie de la tradition herméneutique, dans laquelle il s'agit de scruter les données pour cerner les aspects

¹³ Ibid. p.4-5

¹⁴ Ruquoy, « Les principes et procédés méthodologiques de l'analyse structurale », p.69

¹⁵ Ruquoy, « Introduction. Questions pour la comparaison des méthodes », p.4

¹⁶ Wynants. « Le projet de l'analyse de contenu en sociologie », p.125

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Haut Conseil à l'égalité, « Où est l'argent contre la violence faite aux femmes ? »

¹⁹ #NousToutes, 03/03/2020, <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1234716966931369984>

nécessaires, ainsi que les aspects qui peuvent émerger, pour répondre à la problématique.²⁰ Ces aspects ont pour vocation d'examiner un phénomène donné dans un contexte précis.²¹ Initialement, le texte et le contexte ne sont pas interconnectés. Trouver le rapport entre eux pour élucider le phénomène en question constitue pourtant l'une des cibles méthodologiques.²² Un autre aspect de l'AC est qu'elle ne s'intéresse guère à l'individu en tant que tel, ce qui signifie que les « choses dites » ne jouent pas forcément le même rôle que dans l'ACD.²³ Dans l'AC, le discours est intéressant lorsqu'il est représentatif du phénomène dont on parle.²⁴ Par conséquent, cette approche nous permet d'étudier des textes qui nous fournissent de l'information essentielle sur la politique d'égalité des sexes, afin que nous puissions l'aborder au-delà de la vision de Macron. Pourtant, avant d'en arriver là, nous examinons à présent le concept de féminisme à travers un aperçu de l'évolution historique du féminisme français.

2. Le féminisme français

« Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits » a écrit Olympe de Gouges dans la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, adressée à Marie-Antoinette en 1791.²⁵ Elle est l'une des premières figures du féminisme français, connue notamment pour avoir formulé les premiers droits des femmes.²⁶ La déclaration de ce personnage pionnier dans la lutte pour l'égalité des sexes représente une opposition à la soumission des femmes, marquant ainsi un moment essentiel du féminisme. Mais qu'est-ce que le *féminisme* ? Avant d'entreprendre l'analyse de la politique d'égalité homme-femme du président Macron, il nous semble utile de parcourir l'histoire derrière le concept de féminisme et définir les notions-clés qui y sont associées.

2.1 Les différentes vagues du féminisme

Françoise Picq, militante des droits des femmes et historienne du féminisme, nous propose cette définition du « féminisme » :

Ses formes, ses enjeux, ses modes d'expression ont été très divers [...]. Mais il exprime, dans chacun de ces moments, une même protestation fondée sur la conscience d'une oppression spécifique, construisant

²⁰ White et al. « Content Analysis: A Flexible Methodology », p.34

²¹ Ibid. p.38

²² Ibid. p.27

²³ Remy, « Les méthodes d'analyse et les objectifs de recherche », p.145-146

²⁴ White et al. « Content Analysis: A Flexible Methodology », p.27

²⁵ Olympe de Gouges, « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »

²⁶ Ibid.

une solidarité entre « les femmes », au nom desquelles il engage la lutte pour changer une situation injuste qui n'est ni naturelle, ni immuable.²⁷

Cette notion se traduit donc comme un combat social qui implique de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. Cependant, le « féminisme » comme idée politique est un terme dynamique, c'est-à-dire que les mouvements et les enjeux féministes sont divers et évoluent relativement à son époque. Selon Picq, il faut donc être ouvert « au renouvellement du féminisme ».²⁸ Voici la raison pour laquelle l'histoire du féminisme habituellement est présentée sous forme de *vagues*, une métaphore qui contribue à créer une transition d'une époque à l'autre, bien que le nombre exact de vagues soit souvent débattu.²⁹

Certains prétendent que la première vague date du XVIII^e siècle, liée à Olympe de Gouges, et aux révolutions américaine et française. D'autres considèrent que l'année 1850 marque le début de la première vague, liée à la création de la *Convention pour les droits des femmes* à Seneca Falls à New York.³⁰ Ensuite, la deuxième vague dure principalement dans les années 1960 et 1970, et est fortement influencée par Mai 68 en France.³¹ Certains insistent sur le fait qu'une troisième vague est apparue autour les années 1990 et 2000, d'autres proposent que nous assistons maintenant à une quatrième vague.³² Dans ce mémoire, nous opérerons avec quatre vagues, et les événements que nous évoquerons sont choisis en fonction de leur pertinence par rapport à notre sujet : nous nous concentrons donc sur certains événements-clés de la deuxième vague, et en particulier des mouvements plus récents qui appartiennent à la quatrième vague.

2.2 La deuxième vague : plus de droits aux femmes

La deuxième vague est une époque pendant laquelle nous retrouvons fréquemment la notion de « patriarcat ». D'après Picq, le patriarcat est un système social qui fait que les hommes sont dominants à l'égard des femmes.³³ Lutter contre le patriarcat est une ambition récurrente de cette période du féminisme, et constituait notamment celle de Mouvement de libération des femmes (MLF), le mouvement féministe primordial de l'époque.³⁴ Alors que le MLF comptait seulement des femmes, l'ancien groupe, Féminin, Masculin, Avenir (FMA)

²⁷ Picq, « Le féminisme entre passé recomposé et futur incertain », p.25-26

²⁸ Ibid. p.28

²⁹ Picq, *Libération des femmes*, p.484

³⁰ Holst, *Hva er feminisme?* p.42

³¹ Ibid. p.46

³² Ibid. p.41

³³ Picq, *Libération des femmes*, p.428

³⁴ Ibid. p.12

fondé en 1967, représentait au début les deux genres. Néanmoins, les femmes de FMA ont vite compris qu'il fallait que les femmes se séparent de leurs oppresseurs, car sans la présence des hommes, les femmes s'expriment plus librement.³⁵ Le MLF était par conséquent un groupe non-mixte qui a offert un espace sûr dans lequel les femmes pouvaient s'exprimer librement : « une place pour parler, une place pour lutter ». ³⁶ Par ailleurs, une leçon importante après Mai 68 était que « tout est politique », y compris les conditions des femmes. Françoise Picq explique l'ampleur de cette formule devenue classique :

C'est-à-dire tout ce qui doit changer, tout ce qui vaut la peine qu'on se batte, tout ce qui donne un sens à la vie. Tout ! Et plus particulièrement ce qui, si longtemps, a été considéré comme privé, et exclu – comme les femmes – du politique.³⁷

Un exemple qui illustre ceci, ainsi que l'essor de la prise de parole des femmes, est l'engagement de Simone Veil, la ministre de la santé, de 26 novembre 1974 :

Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme — je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes.³⁸

Ce sont parmi les premiers mots de Veil à l'occasion de cette journée mémorable, et trois jours après, la loi Veil a été votée. Elle fut ensuite mise en œuvre le 17 janvier 1975, ce qui a légalisé l'interruption volontaire de grossesse (l'IVG).³⁹ La disposition de son corps, l'avortement et la question de la maternité s'inscrivent ainsi comme des thèmes centraux de la deuxième vague. L'émancipation économique des femmes a de même été à l'ordre du jour, illustré par l'étape importante de la loi du 13 juillet 1965. La femme mariée pouvait désormais ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de son époux, ce qui impliquait un mariage plus égalitaire.⁴⁰

Une autre personnalité fondamentale de cette époque est Simone de Beauvoir, philosophe et écrivaine, qui a largement marquée la deuxième vague avec son œuvre *Le deuxième sexe*, un point de départ pour le féminisme mondial. Dans cette œuvre, elle cherche à définir ce que signifie d'être une « femme ». Elle considère que l'un des obstacles pour la femme est que l'homme est considéré comme le standard, comme l'absolu :

Il saisit son corps comme une relation directe et normale avec le monde qu'il croit appréhender dans son objectivité, tandis qu'il considère le corps de la femme comme alourdi par tout ce qui le spécifie : un

³⁵ Ibid. p.14, 17

³⁶ Ibid. p.22, 58

³⁷ Ibid. p.70

³⁸ Assemblée nationale, « Simone Veil, (26 novembre 1974) »

³⁹ Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000700230&categorieLien=cid>

⁴⁰ Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068258>

obstacle, une prison. [...]. L'humanité est mâle et l'homme définit la femme non en soi mais relativement à lui ; elle n'est pas considérée comme un être autonome. [...]. Il est le Sujet, il est l'Absolu : elle est l'Autre.⁴¹

Cette citation constitue un bon exemple d'un discours qui critique la reproduction des inégalités, ainsi que l'intention émancipatrice dont Fairclough parle. Les femmes sont opprimées, selon de Beauvoir, parce qu'elles ne ressemblent pas aux autres groupes réprimés dans la société : elles ne sont ni une minorité, ni un groupe qui partage une histoire commune - elles sont une collectivité séparée.⁴² Les femmes ne disent pas « nous », et le fait qu'elles n'aient pas un passé commun entrave l'unification des femmes.⁴³ L'une de ses idées principales est par ailleurs qu'« [o]n ne naît pas femme : on le devient ».⁴⁴ Cela signifie qu'il y a une différence entre « sexe » et « genre ». « Femme » fait ainsi partie de la catégorie « genre », comme un élément culturel qui s'intègre progressivement à l'identité : biologiquement on est une femelle, socialement on est une femme.⁴⁵ La notion de « femme » est ainsi une construction sociale et un processus actif qu'elle met en valeur en utilisant le verbe « devenir ».⁴⁶

La Ligue du droit des femmes, avec de Beauvoir elle-même en tête, indique par ailleurs une étape significative dans le combat féministe, fondée lors de la journée symbolique du 8 mars 1974. L'un des enjeux qui ressort comme étant au cœur de ce combat, qui n'a certes pas perdu de sa pertinence, était le congé maternel, décrit comme « un cadeau empoisonné qui maintient les femmes dans leur rôle ».⁴⁷ Un incident fructueux s'est d'ailleurs produit à l'été 1975, lorsqu'une jeune femme blessée est venue se réfugier lors d'une réunion de l'association. Ceci a abouti à l'établissement du groupe « femmes battues ». L'ordre du jour comprend donc la violence conjugale, également due à un incident au cours duquel une femme a été tuée par son mari à Strasbourg. Selon une enquête faite rétrospectivement, il s'est avéré qu'un quotidien violent était la réalité pour dix milles femmes de la région. Sur cette base, l'association SOS femmes alternatives a joué un rôle prééminent dans l'ouverture du premier centre en France pour les femmes battues et leurs enfants.⁴⁸

Pour terminer notre aperçu de la deuxième vague, nous mettrons un dernier évènement

⁴¹ Beauvoir, *Le deuxième sexe I*, p.17

⁴² Ibid. p.20

⁴³ Ibid. p.21

⁴⁴ Beauvoir, *Le deuxième sexe II*, p.13

⁴⁵ Butler, « Sex and Gender in Simone de Beauvoir's *Second Sex* », p.35

⁴⁶ Ibid. p.36

⁴⁷ Picq, *Libération des femmes*, p. 259-260

⁴⁸ Ibid. p.261-262

en évidence, très pertinent pour la vague vers laquelle nous nous dirigeons prochainement. La visée des « Journées de dénonciation des crimes contre les femmes », le 14 à 15 mai 1972, était d'encourager les femmes à partager leurs expériences sexistes : ces « crimes légaux, quotidiens, invisibles, ces crimes si parfaits que les victimes en sont inconscientes ou s'en croient coupables ». ⁴⁹ Voici une explication de la méconnaissance qui peut se produire parmi les victimes, ainsi qu'une introduction au changement d'attitude toujours en cours en France, que nous verrons que Macron met en avant dans sa politique. Cela nous emmène d'ailleurs vers des mouvements plus récents de la quatrième vague, auxquels nous reviendrons bien-sûr par la suite : #MeToo dans le monde occidental, et #balancetonporc en France.

2.3 La quatrième vague : le féminisme contemporain

Alors que la troisième vague était typiquement caractérisée par l'individualisme, la collectivité revient comme caractéristique de la quatrième vague. ⁵⁰ L'émergence de la quatrième vague commence autour de l'année 2011 en France, liée à l'essor de la technologie de l'information et des réseaux sociaux. ⁵¹ Le mouvement féministe se transforme, notamment en raison des événements politiques et socio-culturelles bouleversantes. Un exemple est l'élection présidentielle aux États-Unis en 2016, qui a provoqué une surprise mondiale et a suscité un engagement croissant en faveur des droits des femmes. Pendant la campagne présidentielle de Donald Trump, de nombreuses femmes qui avaient gardé leur bouche fermée commençaient à porter plainte contre le candidat à la présidentielle. Il s'agissait notamment de commentaires sexuellement chargés sur leur apparence, des agressions physiques, y compris une accusation de viol, des actes que Trump a nié à l'époque et qu'il nie toujours. ⁵² L'un des épisodes les plus provocateurs date d'une conversation de 2005 entre Trump et Billy Bush. ⁵³ Celui-ci révèle à la fois son avis polémique et illustre la domination masculine évoquée auparavant : « [...] when you're a star, they let you do it. You can do anything. Grab'em by the pussy. You can do anything ». ⁵⁴ Ici, il déclare explicitement qu'un homme en position de pouvoir peut se permettre d'opprimer une femme.

La victoire présidentielle a suscité des réactions. Teresa Shook, une avocate à la retraite, a montré sa résistance en créant l'événement « Women's March on Washington » sur

⁴⁹ Picq, *Libération des femmes*, p.175

⁵⁰ Holst, *Hva er feminisme?* p.52

⁵¹ Bertrand, « L'essor du féminisme en ligne », p.237

⁵² Kulig et al. « President or Predator? », p.940

⁵³ Personnalité de la télévision

⁵⁴ Kulig et al. « President or Predator? », p.942

Facebook, prévu pour le lendemain de l'inauguration de Trump. En très peu de temps, son engagement s'est propagé sur le net et aboutit à un mouvement international.⁵⁵

Approximativement 470 000 personnes ont participé à Washington, ce qui représentait trois fois plus de personnes que lors de l'inauguration de Trump, un signal fort de résistance contre sa figure politique.⁵⁶ Cet événement a aussi eu lieu en France, et à Paris environ 7000 personnes ont manifesté contre le président américain.⁵⁷

Le féminisme en ligne ressort comme l'une des caractéristiques pour mobiliser le féminisme contemporain, en exploitant l'ampleur énorme des réseaux sociaux. Ceci explique aussi le succès des mouvements récents en matière du combat contre le *harcèlement sexuel*, un sujet qui domine la quatrième vague. De quoi s'agit-il ? Selon le Code pénal article 222-33, le harcèlement sexuel se traduit par :

[I]l fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.⁵⁸

L'affaire Weinstein est un exemple pertinent dans ce contexte – un symbole d'abus du pouvoir à l'égard des femmes. L'affaire a éclaté par un article publié dans *The New York Times*, le 5 octobre 2017, dans lequel Weinstein a été accusé de harcèlement sexuel, ce qui a causé un tremblement de terre dans l'industrie du cinéma hollywoodien.⁵⁹ Puis, le 10 octobre 2017, *The New Yorker* a publié un article évoquant les témoignages d'une dizaine de femmes de l'industrie cinématographique qui ont décrit les insultes sexuelles qu'elles ont vécues.⁶⁰ Dans le sillage de cette affaire, l'hashtag #MeToo a émergé comme un phénomène sur Twitter après que l'actrice Alyssa Milano a relancé l'hashtag original de Tarana Burke, afin d'encourager les femmes victimes à partager leurs histoires.⁶¹ Inspirée par l'affaire Weinstein et deux jours avant le lancement de l'hashtag américain, Sandra Muller, journaliste française basée à New York, a établi #balancetonporc sur Twitter le 13 octobre 2017 :

« #balancetonporc !! Toi aussi raconte en donnant le nom et les détails un harcèlement sexuel que tu as connu dans ton boulot. Je vous attends ». ⁶² Elle a donc incité les femmes de prendre

⁵⁵ Davis, « Maui woman starts what could be largest Trump inauguration movement »

⁵⁶ Wallace et al. « Crowd Scientists »

⁵⁷ Collet, « Manifestation anti-Trump à Paris »

⁵⁸ Code pénal - Article 222-33,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000037289662&cidTexte=LEGITEX T000006070719&dateTexte=20180806>

⁵⁹ Kantor et Twohey, « Harvey Weinstein Paid Off Sexual Harassment Accusers for Decades »

⁶⁰ Farrow, « From Aggressive Overtures to Sexual Assault »

⁶¹ Harris, « She Founded Me Too »

⁶² Muller, #balancetonporc, p.11

la parole et de dénoncer leurs agresseurs. Cela ressemble aux « Journées de dénonciation des crimes contre les femmes » de 1972, avec un but équivalent de culpabiliser l'agresseur au lieu de la victime : « la parole va se libérer enfin et la peur changer du camp ». ⁶³

Selon Muller, le défi de signaler le harcèlement sexuel est le suivant :

[à] chaque fois qu'une victime s'exprime, sa parole est minimisée. Des réserves entourent aussitôt le contexte, les mots, la situation elle-même. Parfois, deux notions bien commodes viennent affubler les plaignantes, des notions bien sûr propres à la gent féminine : l'exagération, ou, pis, l'hystérie. ⁶⁴

L'*hystérie* dérive en fait du mot grec pour utérus. ⁶⁵ Auparavant, cette notion signifiait un trouble médical, alors que de nos jours, l'adjectif « hystérique » est traditionnellement employé dans un contexte féminin, avec une connotation péjorative. En effet, l'hystérie symbolise tout ce qui représente la féminité négative, comme la faiblesse, l'infériorité, l'irrationalité et l'instabilité. ⁶⁶ Le mot sert à affaiblir les femmes, et par conséquent, à étouffer la voix lorsqu'elle signale l'oppression. Un discours qui contient ce mot participe donc à la marginalisation des femmes, et peut être perçu comme un symptôme de domination masculine. Un exemple pertinent dans ce cas-là, est lorsque Muller elle-même a « balancé » son oppresseur, Éric Brion, l'ancien directeur d'Équidia, en racontant le harcèlement sexuel qu'elle a subi. En 2019, elle-même a été condamnée pour diffamation et 20 000 euros en total de dommages et intérêts, parce qu'elle n'avait pas de « base factuelle suffisante » pour publier son accusation. ⁶⁷ Cela rend son analyse du défi encore plus frappante, qu'elle est « hystérique ». Muller considère que cette condamnation est contre-productive dans la lutte pour l'égalité, car elle limite la voix des femmes : « Si on supprime la liberté de parole, c'est une régression et c'est une régression au mouvement formidable ». ⁶⁸

Un autre défi à propos du mouvement #MeToo en France porte sur les aspects culturels et juridiques ancrés dans la société française, ce que Muller appelle « une image abominable de la France ». ⁶⁹ Selon Christine Bard, une historienne et spécialiste du féminisme, l'antiféminisme se met en œuvre par une idéalisation de « la séduction à la française ». ⁷⁰ Cette dimension du féminisme français est souvent perçue comme une caractéristique de l'identité nationale, et constitue une manière de se distancer d'un

⁶³ Ibid. p.13

⁶⁴ Ibid. p.65

⁶⁵ King, « Once upon a Text », p.4

⁶⁶ Bankey, « La Donna é Mobile : Constructing the irrational woman », p.40

⁶⁷ Jaussent, « Comment expliquer la condamnation pour "diffamation" de Sandra Muller ? »

⁶⁸ Franceinfo, « Harcèlement sexuel : l'initiatrice du mouvement #balancetonporc »

⁶⁹ Muller, #balancetonporc, p.149

⁷⁰ Bard citée par Rubin, « Revolt' in France Against Sexual Harassment Hits Cultural Resistance »

puritanisme protestant/anglo-saxon de la culture Anglo-Américain. L'antiféminisme exprime ainsi un antiaméricanisme.⁷¹ Cette tendance fut notamment illustrée par les actrices Brigitte Bardot et Catherine Deneuve, qui ont insisté sur le fait que la « drague » n'est pas un délit.⁷² Une tribune polémique signée par 100 femmes, dont Deneuve, souligne ceci.⁷³ De plus, Bardot a en effet accusé les actrices d'exploiter leur sexe pour obtenir un bien en retour, et estimait que le mouvement #MeToo était coloré par l'hypocrisie :

Moi, je n'ai jamais été victime d'un harcèlement sexuel. Et je trouvais charmant qu'on me dise que j'étais belle ou que j'avais un joli petit cul. Ce genre de compliment est agréable. Or il y a beaucoup d'actrices qui font les allumeuses avec les producteurs afin de décrocher un rôle. Ensuite, pour qu'on parle d'elles, elles viennent raconter qu'elles ont été harcelées... En réalité, plutôt que de leur profiter, cela leur nuit.⁷⁴

Bien que ces déclarations semblent controversées, elles reflètent l'existence de cette dimension dans le débat français. En comparaison avec les États-Unis, le harcèlement sexuel en France n'est pas aussi désapprouvé traditionnellement, mais il est souvent occulté sous une norme culturelle. Par exemple, le harcèlement sexuel dans le lieu de travail était absent du débat féministe de la deuxième vague, pourtant, les militantes féministes en 1985 voulaient changer l'opinion courante sur cet enjeu, perçu comme une question privée à l'époque.⁷⁵

La loi contre le harcèlement sexuel au travail a été adoptée en 1992, une loi que certains ont interprétée comme une restriction de leur liberté.⁷⁶ Selon Amy G. Mazur, professeur de science politique, une édition spéciale du journal *L'Express* publiée la même année, intitulée « L'amour au bureau », exprime qu'il était plutôt supporté d'initier une relation romantique avec un collègue.⁷⁷ En revanche, cela était tabou aux États-Unis. L'établissement d'un consensus autour de la différence entre les relations sexuelles « normales » et le harcèlement sexuel peut ainsi être difficile de déterminer en France. À ce défi culturel s'ajoute un problème juridique. Comme le souligne Abigail C. Saugy, les lois américaines, aussi dans le contexte du travail, sont très spécifiques et sévères afin de sauvegarder la sécurité des employés, ce que n'est pas toujours le cas en France. Selon Saugy, il s'agit d'un système juridique, coloré par les normes culturelles, plus tolérant envers cette

⁷¹ Ibid.

⁷² Deneuve et al. « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle »

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Bardot citée par Pigozzi, « Son combat pour les animaux, le harcèlement sexuel, son cancer : Brigitte Bardot nous dit tout »

⁷⁵ Mazur, « The Formation of Sexual Harassment Policy in France », p.14-16

⁷⁶ LOI no 92-1179 du 2 novembre 1992 relative à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (1),

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000359898&categorieLien=id>

⁷⁷ Mazur, « The Formation of Sexual Harassment Policy in France », p.13

problématique par rapport aux États-Unis.⁷⁸ En effet, dans le lieu de travail, les Américains ont l'habitude de prendre en compte le moindre incident qui porte une association sexuelle comme une *infraction* sexuelle, tandis qu'en France, l'incident devrait porter une gravité considérable pour être défini comme telle.⁷⁹ Il existe donc une zone grise concernant le concept de *séduction* en France et la présence d'une certaine tolérance culturelle et juridique de ce que d'autres appelleront « harcèlement sexuel ».

En revenant à #MeToo, ce mouvement a contribué, dans une perspective globale, à rompre avec le silence lié au harcèlement sexuel, et à accroître la conscience autour de l'abus de pouvoir, qui a lieu bien au-delà de Hollywood. Même si ce sont des expériences individuelles, il s'agit d'un combat collectif dans lequel les femmes peuvent participer en solidarité en profitant des réseaux sociaux – il s'agit donc d'un féminisme numérique. Les hashtags remplacent les anciens locaux de MLF et offrent un espace en ligne pour se réunir. #NousToutes et un exemple pertinent à ce propos : c'est un collectif de militant(e)s qui se battent contre la violence conjugale et le féminicide en France. Ce n'est pas sans raison que le mot « féminicide » a été déclaré le mot de l'année 2019 en France : en effet, cette année, 149 femmes ont été tuées par un (ex)conjoint.⁸⁰ En employant leur hashtag, le collectif diffuse l'identité de ces femmes pour mettre en lumière la brutalité du quotidien d'un grand nombre de femmes en France. #NousToutes ne réunit pas uniquement les femmes en ligne, mais comme nous le verrons, il est aussi un outil pour mobiliser les femmes physiquement.⁸¹

Post-#Metoo, l'affaire Polanski a éclaté en France, aussi liée aux violences sexuelles dans le secteur du cinéma. Le réalisateur, Roman Polanski, a reçu trois prix reconnus pour le film *J'accuse* lors de la cérémonie des César en 2020, un fait provocateur puisqu'il était accusé d'agressions sexuelles.⁸² L'actrice Adèle Haenel, a provoqué la scène bouleversante lors de la cérémonie : au moment où Polanski a gagné le prix pour la meilleure réalisation, elle a quitté la salle par principe. Cet incident a été attribué l'étiquette « élan de mouvement #MeToo ».⁸³ Sa sortie a par ailleurs été critiquée pour avoir tiré l'attention vers le sujet d'agressions sexuelles, et par conséquent, gâché l'ambiance lorsque l'on aurait, au contraire, voulu célébrer le cinéma français. Cette critique dévoile le fait que #MeToo n'est pas terminé, car les symptômes d'une certaine tolérance au sexisme persistent toujours en France. Brigitte

⁷⁸ Saguy, « Les conceptions juridiques du harcèlement sexuel en France et aux États-Unis », p.90

⁷⁹ Ibid. p.91

⁸⁰ Terriennes, « Féminicide, funeste mot de l'année 2019 et en 2020 ? »

⁸¹ Ibid.

⁸² Franceinfo, « César : l'actrice Adèle Haenel quitte la cérémonie »

⁸³ Ibid.

Bardot a encore une fois démontré cela, cette fois-ci en soutenant Polanski et en plaidant pour la distinction entre l'homme et l'artiste.⁸⁴ Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, d'autre part, a défendu l'action de Haenel et a critiqué l'ignorance de telles attitudes qui abondent :

Ne couvrez pas ceux qui sont accusés de viols. Pensez aux victimes. Passées et actuelles. Croyez-les. Soutenez-les. Alors vous verrez, le cinéma restera une fête. Et ce n'est pas le problème du cinéma mais de toute la société, c'est pareil ailleurs : sport, politique, familles, ce sont les violeurs, celles et ceux qui les soutiennent qui gâchent la fête.⁸⁵

Ce sont précisément ce genre d'attitudes qui font taire les victimes, pourtant, comme nous l'avons vu au cours de cette partie, il existe un facteur qui réunit les différentes vagues féministes : la prise de parole. Qu'il s'agisse de se taire comme victime, ou de se battre en dénonçant son agresseur, ou d'élever sa voix pour obtenir un changement politique, la prise de parole reste primordiale. En fait, l'une de revues féministes de 1978 avait même le titre *Parole !*⁸⁶ Un autre titre efficace est *She Said*, le livre de Jodi Kantor et Megan Twohey, les femmes derrière l'article qui ont révélé l'affaire Weinstein. Ce livre démontre la vigueur des voix des victimes. Sans celles-ci, cette affaire n'aurait jamais eu autant d'écho. Nous comprenons ainsi que la prise de parole est un instrument fondamental dans le combat pour l'égalité des sexes. Un facteur qui a gardé sa pertinence dans les discours politiques de Macron et son équipe et, par conséquent, demeure un élément au centre de notre attention par la suite.

3. La grande cause du quinquennat

Nous venons de constater que l'émergence d'une quatrième vague féministe est une réalité. Cette vague actuelle est indispensable pour expliquer l'engagement plus prononcé pour l'égalité homme-femme dans la politique d'Emmanuel Macron. Avant que Macron se soit présenté comme candidat présidentiel en 2016, des événements sociopolitiques importants ont eu lieu. Par ailleurs, les mouvements #MeToo/#balancetonporc que nous venons de décrire, constituent l'arrière-plan direct du lancement de la grande cause du quinquennat d'un point de vue chronologique. Ces événements ont-ils influencé le choix de Macron de mettre en valeur les conditions des femmes en France ? Et de quoi s'agit-il précisément dans cette grande cause du quinquennat ? C'est ce que nous allons voir à présent.

⁸⁴ Bardot, 07/02/2020, https://twitter.com/brigitte_bardot/status/1233054595875852288

⁸⁵ Schiappa, « Pour que le cinéma reste une fête... »

⁸⁶ Picq, *Libération des femmes*, p. 332

3.1 La campagne présidentielle

Le 16 novembre 2016, Macron a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle, et son engagement en faveur de la parité a émergé aussitôt. Pour encourager les femmes de se mobiliser, la campagne « Elles marchent » a été lancée le 21 décembre 2016. Cette campagne visait à enrichir l'équipe de son mouvement transpartisan En Marche ! (EM) avec une plus grande quantité de femmes, par le biais d'une rhétorique typique de la quatrième vague. Le but était de promouvoir l'*empowerment* des femmes, exemplifié par « une ambition collective pour prendre notre place sur la voie du progrès » : « [l]e mouvement En Marche, nous donne un cadre pour inventer une histoire commune ». ⁸⁷ Souvenons-nous ici l'obstacle lancé par de Beauvoir, que les femmes sont une collectivité séparée. La notion d'*empowerment* est définie comme un processus qui permet aux femmes « de développer un « pouvoir intérieur », d'acquérir des capacités d'action à la fois personnelles et collectives, et de s'inscrire dans une perspective de changement social ». ⁸⁸ Ce concept sert à renforcer la collectivité qui dérive de la rhétorique des militantes féministes des années 1970 aux États-Unis. ⁸⁹ Il illustre par ailleurs cette intention émancipatrice que l'on cherche à identifier dans les discours de Macron à travers la méthode de l'ACD.

Ensuite, pour soutenir la campagne d'EM, Macron a publié son livre programmatique *Révolution* le 24 novembre 2016. Ce livre décrit sa vision pour la France, dans laquelle l'égalité homme-femme n'est pas un sujet prééminent. Néanmoins, dans un paragraphe sur les femmes et les discriminations sociales, il affirme que « nous devons contribuer à améliorer notre arsenal législatif et faire appliquer les textes ». ⁹⁰ Il continue en critiquant les lois existantes face aux discriminations en France, ce qui préfigure une volonté de les modifier une fois président. Le 19 janvier 2017, Macron a présenté ses idées pour la campagne présidentielle et les élections législatives. Son engagement pour l'égalité homme-femme n'est pas encore explicite, à l'exception de sa promesse de parité réelle : « En plus de respecter la parité dans la présentation des candidatures comme l'impose la loi, la parité sera également mise en œuvre dans les circonscriptions réputées favorables ». ⁹¹ Par la suite, le 2 février 2017, conformément à sa déclaration sur la parité, Macron a publié une vidéo intitulée *Pour plus de*

⁸⁷ En Marche ! « Signez l'appel « Elles Marchent » »

⁸⁸ Bacqué et al. « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », p. 25

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Macron, *Révolution*, p.143

⁹¹ En Marche ! « Construire une majorité de projet »

femmes en politique ! afin d'inciter les femmes à présenter leur candidature, car jusque-là, seulement 15 % des candidatures d'EM étaient féminines.⁹² Deux jours après, Marlène Schiappa, à l'époque déléguée de la campagne présidentielle de Macron, a tenu un discours à Lyon dans lequel elle a complété le message de la vidéo. Elle a déclaré qu'« [o]n est un mouvement progressiste qui a à sa tête un leader féministe : Emmanuel Macron ! », suivi par « [l]'égalité entre les femmes et les hommes ce ne sera plus seulement des discours, ce seront des actes ».⁹³ Une vision politique se révèle en lui imposant cette étiquette « féministe ».

Cependant, en considérant le programme électoral de Macron publié le 2 mars 2017, la faible attention consacrée à notre sujet d'intérêt est frappante.⁹⁴ Avant de présenter son programme, il se présente comme candidat et met l'accent sur six chantiers, lié à l'éducation, au chômage, à la modernisation économique, à la sécurité nationale, au renouvellement démocratique et à l'Union européenne, des enjeux sans rapport direct avec l'égalité homme-femme.⁹⁵ Une phrase à la fin de sa présentation suscite toutefois notre attention : « Une grande cause nationale sera mise au cœur de cet engagement : l'égalité entre les femmes et les hommes ».⁹⁶ Macron préfigure ici une priorité dédiée particulièrement à ce sujet, sans vraiment expliquer de quoi il s'agit. Cette affirmation met d'ailleurs en exergue le fait que cette question sociale était intégrée dans sa politique depuis un stade précoce. En outre, son programme introduit ses ambitions en tant que président potentiel, formulées en 96 enjeux, dont seulement trois sont explicitement dédiés à la lutte contre les inégalités de genre :

- Nous publierons les noms des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Nous testerons au hasard, et massivement, les entreprises pour vérifier qu'elles respectent bien la loi en la matière.⁹⁷
- Nous ne tolérerons plus les incivilités. Le harcèlement des femmes, les insultes, la dégradation du mobilier urbain, les crachats...Ces incivilités seront punies d'amendes immédiates et dissuasives.⁹⁸
- Nous obligerons les formations politiques à respecter la parité dans la présentation de leurs candidats. Et nous diminuerons le financement public des formations politiques qui auront une représentation déséquilibrée en termes de parité.⁹⁹

Le programme ne semble pas accentuer la dimension d'égalité des sexes, un fait surprenant étant donné que Macron l'a présentée comme un enjeu central au sein de son engagement ci-dessus. Ces trois enjeux évoquent certainement l'égalité homme-femme, mais

⁹² En Marche ! « Nous voulons plus de femmes en politique »

⁹³ Ibid.

⁹⁴ Macron, « Emmanuel Macron présente son programme »

⁹⁵ Macron, « Emmanuel Macron président », p.3-4

⁹⁶ Ibid. p.4

⁹⁷ Ibid. p.13

⁹⁸ Ibid. p.15

⁹⁹ Ibid. p.27

le fait que Macron ait omis la problématique liée à la violence faite aux femmes est étrange considérant l'ampleur du problème. La violence conjugale illustre ceci, un exemple épouvantable d'une brutalité quotidienne qui tue une femme tous les trois jours en France.¹⁰⁰ Le harcèlement des femmes est certes mentionné dans le deuxième cas. Pourtant, celui-ci n'est pas formulé explicitement comme un enjeu *féministe*. Le harcèlement s'applique à tous les comportements désobligeants, ce qui réduit l'étendue du problème pour les femmes.

Macron a cependant lancé des programmes spécifiques, hors de son programme principal, tels que « Chômage », « Éducation » et « Défense ». Ses ambitions pour notre domaine d'intérêt sont donc disponibles à travers le programme spécifique pour l'égalité homme-femme.¹⁰¹ Ici, il dit que les lois sont fréquemment modifiées pour parvenir à l'égalité des sexes, et qu'EM s'efforcera également de faire progresser ces lois. Il souligne d'ailleurs qu'il s'agit d'un combat culturel, une déclaration qui confirme notre perception des défis culturels en France évoqués ci-dessus.

Nous devons faire changer les mentalités, et ce dans tous les domaines de l'existence, tous les milieux, toutes les générations. Mais l'égalité entre les femmes et les hommes va bien au-delà : elle détermine la vitalité de toute notre société. Pour préserver cette vitalité nous devons nous fixer trois priorités : aider les femmes à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle ; permettre aux femmes de mieux vivre de leur travail ; lutter plus efficacement contre le harcèlement et les violences faites aux femmes.¹⁰²

Alors qu'il décrit la nécessité de supprimer les attitudes dépassées qui empêchent l'égalité en France, nous percevons qu'il divise l'égalité des sexes en trois secteurs : la vie *privée*, la vie *professionnelle* et la vie *publique*. Cette division nous fournit une structure naturelle que nous garderons à l'esprit pour une partie ultérieure de ce mémoire. Par ailleurs, dans ce programme Macron fait également référence à #JamaisSansElles, une association de promotion de la mixité fondé en 2016, par laquelle il invite de nouveau à mobiliser les femmes.¹⁰³ En effet, pendant les élections présidentielles, l'association avait proposé une charte que Macron a signé, afin de garantir un gouvernement qui défend et promeut l'égalité des sexes.¹⁰⁴ Macron nous informe également des propositions qu'il prévoit pour améliorer la situation des Françaises, mais l'objectif *précis* de cette grande cause et la manière dont il va la mettre en œuvre demeurent encore à ce stade un secret bien gardé.

¹⁰⁰ Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, « Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2018 », p.5

¹⁰¹ Macron, « Le programme d'Emmanuel Macron pour l'égalité entre les femmes et les hommes »

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ Jamais Sans Elles, « What we do »

¹⁰⁴ Jamais Sans Elles, « The Charter #JamaisSansElles for the 2017 presidential candidates »

3.2 La victoire présidentielle

Le 7 mai 2017, Macron a remporté les élections présidentielles, accompagné par un discours toujours marqué par l'absence de notre sujet de prédilection.¹⁰⁵ Ensuite, le 17 mai 2017, Macron a approfondi sa vision politique de l'égalité lorsque Marlène Schiappa est présentée comme un personnage important au sein du gouvernement :

Par délégation du Premier ministre, Mme Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, prépare, anime et coordonne le travail gouvernemental en matière de parité et d'égalité entre les femmes et les hommes. [...]. Dans ces domaines, elle est notamment associée à la préparation des mesures visant à assurer les droits des femmes, la lutte contre le harcèlement et contre les violences sexistes et sexuelles et la protection effective des victimes de ces violences, et veille à leur application.¹⁰⁶

Ce rôle n'est pas une nouveauté car le gouvernement français a depuis 1974, de façon intermittente, disposé un ministre responsable des droits des femmes, souvent sous le titre « ministre délégué » ou « secrétaire d'État ». Françoise Giroud, nommée la secrétaire d'État auprès du Premier ministre (Condition féminine), a été la première responsable des droits des femmes au sein du gouvernement français, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing en 1974.¹⁰⁷ Puis, en 1981, François Mitterrand a établi le ministère délégué aux droits de la femme, attribué à Yvette Roudy.¹⁰⁸ En outre, sous la présidence de Jacques Chirac, l'Observatoire pour la Parité entre les femmes et les hommes a été créé en 1995.¹⁰⁹ Cette institution a été remplacée par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes sous la présidence de François Hollande en 2013.¹¹⁰ Il s'agit d'une « instance nationale consultative indépendante » qui cherche à analyser et à évaluer la politique d'égalité des sexes.¹¹¹ Sous Hollande, nous trouvons également Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, le premier ministre de plein exercice depuis Roudy en 1986.¹¹² Ces exemples illustrent que

¹⁰⁵ Macron, « Allocution d'Emmanuel Macron »

¹⁰⁶ Décret n° 2017-1066 du 24 mai 2017 relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034806993&dateTexte=&categorieLien=id>

¹⁰⁷ Décret du 16 juillet 1974 DU GOUVERNEMENT,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000879934>

¹⁰⁸ Décret du 22 mai 1981 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000309623>

¹⁰⁹ Décret n°95-1114 du 18 octobre 1995 portant création d'un Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000555711&categorieLien=cid>

¹¹⁰ Décret n° 2013-8 du 3 janvier 2013 portant création du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026894625&dateTexte=20160131>

¹¹¹ Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « FAQ »

¹¹² Décret du 16 mai 2012 relatif à la composition du Gouvernement,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A2D04D86944EA5393DD0B76D6F556E15.tpdjo10v1?cidTexte=JORFTEXT000025893289&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

les droits des femmes sont pris en considération sous plusieurs postes et institutions depuis la deuxième vague féministe. Il ne s'agit donc pas d'une innovation de la part du président Macron, ni d'une *révolution*.

Le fait que Schiappa a été attribuée le titre « secrétaire d'État » au lieu de « ministre » est une énigme, vue que Macron avait tweeté « Il y aura un ministère plein et entier des Droits des Femmes. #MacronDirect » le 28 avril 2017, lors de l'entre-deux-tours des élections.¹¹³ Ce titre est fondamental dans la hiérarchie gouvernementale, car le poste de « secrétaire d'État » en tant que tel est d'ordinaire moins puissant qu'un ministre. Par exemple, les secrétaires d'État n'ont pas leur propre budget, ne sont pas autorisés à signer des décrets et sont exclusivement invités aux réunions du cabinet quand leur domaine est à l'ordre du jour.¹¹⁴ Ces postes sont d'habitude attribués aux femmes, une tradition conservée par Macron. En outre, ils sont souvent utilisés par la tête du gouvernement pour signaler sa fidélité en les offrant comme « cadeaux », qui souvent aboutissent à une promotion pour les récepteurs des postes. Cependant, il est aussi facile de les retirer.¹¹⁵ Le fait que le poste en charge de l'égalité des sexes ne soit pas un ministre de plein exercice dans un gouvernement qui a justement ceci comme enjeu central, diffuse un signal équivoque. En outre, on peut dire que globalement, le premier gouvernement du Premier ministre Édouard Philippe était paritaire, comme promis. Malgré cela, les positions sont loin d'être équitables si l'on considère leur *influence*, car hiérarchiquement, les femmes dominent les échelons au dernier niveau.¹¹⁶

Schiappa se distingue néanmoins de ses prédécesseurs en raison de son exposition médiatique. En effet, elle est omniprésente et maîtrise l'exploitation de la presse et des réseaux sociaux pour attirer l'attention à son domaine. Par exemple, depuis 2017, elle est parmi les femmes politiques les plus citées sur Twitter¹¹⁷, et elle a aussitôt connu une popularité autour de sa figure politique grâce à sa façon de promouvoir sa cause et toujours se mettre sous les projecteurs des médias.¹¹⁸ Avant de s'engager au sein d'EM, elle était connue comme la fondatrice du blog *Maman travaille* par le biais duquel elle militait pour le féminisme, avec un focus particulier sur le rôle féminin dans la vie professionnelle et l'égalité parentale.¹¹⁹ Elle a parallèlement travaillé dans le domaine de la politique depuis 2014,

¹¹³ Macron, 28/04/2017, <https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/858045179156148224?s=20>

¹¹⁴ Bucur, « A mould-breaking cabinet ? », p.345

¹¹⁵ Ibid. p.347

¹¹⁶ Ibid. P.356

¹¹⁷ Michiels, « Baromètre : les femmes françaises les plus citées dans les médias et sur Twitter »

¹¹⁸ Gallard et al. « Baromètre Politique »

¹¹⁹ Le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, « Biographie de Marlène Schiappa »

lorsqu'elle a été attribuée adjointe au maire chargée de l'égalité au Mans.¹²⁰ Sans oublier qu'elle a écrit des livres qui s'articulent autour la thématique du féminisme, par exemple l'essai *Où sont les violeurs ?* et le roman *Pas plus de quatre heures de sommeil*.¹²¹ La lutte pour l'égalité des sexes se pose ainsi comme son cheval de bataille tout au long de sa vie professionnelle.

La campagne « Arrêtons-les ! » était l'une des premières campagnes de Schiappa au sein d'EM, lancée un mois avant la déclaration de la grande cause du quinquennat. Elle avait pour vocation de sensibiliser les agresseurs des violences sexuelles de l'effet et des conséquences juridiques de leurs actes. Le titre de la campagne fait à nouveau appel à l'aspect collectif, complété par « l'injonction [qui] invite aussi à agir collectivement pour que cessent les agissements sexistes et sexuels à l'égard des femmes ». ¹²² Le débat sur la culpabilité revient, ainsi que l'accent sur la prise de parole des victimes :

On sait combien il est important d'encourager les victimes à parler et à porter plaintes pour les agressions qu'elles ont subies. [...]. En effet, si les femmes sont victimes d'agression, c'est toujours parce qu'un homme en est l'auteur. C'est lui le coupable qui doit être sous les projecteurs [...]. Car c'est aussi en montrant les coupables, en nommant concrètement les actes commis et en affirmant que ces actes sont répréhensibles que les femmes pourront se sentir légitimes et porter plainte.¹²³

Le sujet privilégié dans cette campagne nous rapproche de l'ambition de Macron, c'est-à-dire d'un engagement à lutter contre les inégalités de genre avec un focus particulier sur la violence faite aux femmes.

3.3 Le lancement de la grande cause du quinquennat

Enfin, le 25 novembre 2017, en pleine tempête de #MeToo, Macron a tenu un discours dans lequel il proclame que sa grande cause du quinquennat est l'égalité entre les femmes et les hommes.¹²⁴ Rappelons dans ce contexte-ci le terme d'*hégémonie*, un élément inhérent au discours de Macron. Cette journée est symbolique en soi en étant la journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, et la mesure énoncée laisse entendre que les conditions des femmes seront davantage prises en compte dans de nombreux secteurs gouvernementaux, tels que la santé, le travail et les transports.¹²⁵ Annoncer « une grande cause du quinquennat » semble être une idée inédite qui ouvre la voie pour une continuité

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Ibid.

¹²² Ardhuin, « Arrêtons-les ! »

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Macron, « Discours du Président de la République »

¹²⁵ Le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, « Grande cause du quinquennat »

thématique. Pourtant, depuis 1977, le gouvernement français a chaque année déclaré une nouvelle « grande cause nationale ». Ce label rend cette cause choisie plus visible médiatiquement, comme une assistance aux organismes qui profitent des dons pour développer leur projet. Souvent, ce sont des causes de santé (comme le cancer et l'Alzheimer), ou il s'agit du statut d'un groupe social (comme la population juive).¹²⁶ En fait, la grande cause nationale de 2010 était consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes : il ne s'agit donc pas d'un choix innovant.¹²⁷ Le fait que Macron a dépassé cette tradition en présentant l'égalité homme-femme comme sa grande cause du *quinquennat*, crée la présence d'un fil rouge tout au long du mandat présidentiel, ainsi qu'une double labellisation du sujet (la grande cause « du quinquennat » et « nationale »). Il déclare que « [c]ette grande cause sera décomposée en priorité annuelle thématique »¹²⁸, ce qu'a été réalisé les deux premières années de sa gouvernance : en effet, il a déclaré « la lutte contre les violences faites aux femmes » la cause nationale pour 2018¹²⁹, alors que « le Collectif Prévenir et Protéger qui lutte contre les violences faites aux femmes » a reçu la même étiquette pour 2019.¹³⁰

Le discours de lancement révèle plusieurs motifs qui justifient le focus particulier sur cet enjeu. Par exemple, lors de la création d'EM, Macron a constaté qu'il fallait d'abord connaître les préoccupations du peuple français. Le fait que le harcèlement sexuel et les violences subies étaient les soucis principaux des femmes en Ile-de-France, était un signal fort.¹³¹ Lors des premières réunions d'EM, il a pris la température sur ce sujet et il a observé qu'il existe une sorte de déni et de ridiculisation associée à ce thème.¹³² De façon parallèle, l'essor des voix ont permis une libération de la parole, telle que la mobilisation des femmes au niveau international contre Donald Trump. Par ailleurs, l'affaire Baupin a éclaté en mai 2016, un scandale politique qui constitue l'une des premières affaires fortement médiatisées liées au harcèlement sexuel en France.¹³³ Denis Baupin, l'ancien vice-président de l'Assemblée nationale, a été condamné pour dommages et intérêts, après avoir été dénoncé pour harcèlement sexuel et agression sexuelle par plusieurs femmes politiques.¹³⁴ Ainsi, la lutte

¹²⁶ B.H. « Qu'est-ce qu'une « grande cause nationale » ? »

¹²⁷ Portail du gouvernement, « Bilan de la Grande Cause nationale 2010 »

¹²⁸ Macron, « Discours du Président de la République »

¹²⁹ Le gouvernement français, « Attribution du label Grande cause nationale 2018 »

¹³⁰ Le gouvernement français, « Le label Grande cause nationale 2019 »

¹³¹ Macron, « Discours du Président de la République »

¹³² Ibid.

¹³³ Jérôme, « Violences sexuelles & ripostes partisans », p.3

¹³⁴ Franceinfo, « Il m'a plaquée contre le mur, m'a mis les mains sur les seins »

contre le harcèlement sexuel est l'une des tendances qui dominent le climat social et la scène politique alors que Macron est en train de fonder son mouvement.

Ces exemples, ainsi que le début du mouvement #MeToo qui vient d'avoir lieu, constituent l'arrière-fond du lancement de la grande cause du quinquennat, et indiquent l'émergence d'un changement culturel lié à la libération de la parole en France et dans le monde occidental. Dans son discours lors du lancement, Macron insiste à plusieurs reprises sur ce changement, exemplifié par cet extrait¹³⁵ :

Alors en un an, quelque chose s'est passé qui est une immense **libération en effet de la parole** ; un immense appel des femmes pour que leur cause soit enfin au cœur du débat public ; un immense appel aussi des hommes qui veulent et doivent s'engager mais je ne veux pas aujourd'hui oublier que beaucoup restent encore **muettes**, que si nous sommes là et si beaucoup **dénoncent et doivent continuer à dénoncer**, si nous devons le faire chaque jour, beaucoup qui sont aujourd'hui dans notre pays, considèrent **que cette parole n'est pas encore pour elles, n'osent pas parler**, sont encore dans le camp de la **honte** et parce qu'elles sont femmes au foyer, parce qu'elles sont ouvrières, parce qu'elles sont employées parce que bien souvent, l'injustice sociale vient doubler cette violence faite au quotidien, **n'osent pas dire** et pensent que cette **parole n'est pas pour elles**. Et je veux qu'aujourd'hui, elles comprennent au moins une chose, c'est que cette **clameur**, ce **cri** dont vous avez parlé, **c'est aussi le leur**, c'est celui de chaque femme dans le pays, de chaque homme qui voit cela parce que l'indignité de ces comportements, parce que le caractère inacceptable de ce qu'ils recouvrent, il est dans chaque endroit de la République et que ce **cri**, cette **clameur**, chaque femme de la République y a droit. Il a fallu que cette violence devienne justement une **clameur**, un **cri** pour être enfin **audible de tous**.¹³⁶

La rhétorique de Macron démontre que la valeur de la voix reste fondamentale pour parvenir aux changements. Il concrétise cela en employant le contraste « parole-silence » pour inciter les femmes à briser le silence, ce que #MeToo aussi reflète à travers les dénonciations. En écrivant, en dénonçant, en racontant, les femmes victimes rompent avec la norme de se taire autour d'une telle situation. Le fait que Macron compare la « parole » avec un « cri » et une « clameur » souligne l'urgence, ainsi que l'importance de poursuivre ce combat culturel pour obtenir un changement d'attitude quant aux agressions sexuelles.

S'agissant d'un combat culturel, cela implique aussi un processus de sensibilisation des victimes : une lutte contre la méconnaissance qui peut se produire à travers la caractéristique inhérente de la domination des hommes. Le langage corporel peut ainsi contribuer à justifier sa position en tant que victime à travers des signaux physiques, tels qu'un rythme cardiaque augmenté, la transpiration et le tremblement. Ces signaux renforcent l'intuition de la victime qu'il s'agissait bien d'une agression.¹³⁷ Néanmoins, le sentiment de *honte* est un facteur crucial qui empêche souvent la victime de dénoncer son agresseur. Pour exemplifier, nous revenons aux déclarations de président américain Trump. Ce genre de déclaration est un

¹³⁵ Nous soulignons

¹³⁶ Macron, « Discours du Président de la République »

¹³⁷ Millepied, « Le pouvoir des mots et des corps », p.8

symptôme typique de la culture du viol et du harcèlement sexuel, généralement défendu par l'expression « boys will be boys ».¹³⁸ Vu que ce genre d'actes sont souvent défendus de cette manière, la responsabilité est imposée aux femmes : on estime qu'elles doivent empêcher ce type de situations. Pour cette raison, il vaut mieux se taire, car c'est « leur faute », « leur responsabilité », l'équivalent de l'expression « faute de la victime ».

La vision de Macron pour changer les mœurs dans ce contexte est la suivante : « Je souhaite porter une politique affirmée de prévention des violences faites aux femmes ».¹³⁹ Le travail préventif est une stratégie qui vise à changer les attitudes et les comportements face aux violences sexuelles, et d'établir un consensus autour d'un comportement adéquat.¹⁴⁰ En effet, il existe un désaccord sur l'efficacité du travail préventif dans la lutte contre les violences sexuelles. D'un point de vue économique, les coûts consacrés à la lutte contre les violences sexuelles sont souvent supérieurs à ce que ces programmes sont capables d'accomplir, également justifié par le manque de recherche, ce qui limite leur efficacité.¹⁴¹ Toutefois, un programme américain de prévention, « "Coaching Boys Into Men" », témoigne des résultats positifs de cette stratégie. Par un modèle masculin (leur entraîneur) instruit pour identifier les mauvaises attitudes, le programme préventif avait pour but de changer les attitudes et les comportements des jeunes athlètes.¹⁴² Les entraîneurs étaient donc l'élément central pour rendre les athlètes plus conscients quant à leurs actions, ce qui illustre également une stratégie pour cesser d'excuser l'attitude de « boys will be boys » décrite ci-dessus.¹⁴³

En effet, le phénomène de culpabilisation constitue un topos important dans la rhétorique entourant la culture du viol. Il est aussi au cœur du mouvement #MeToo, qui préconise le fait qu'il est l'heure de transférer la culpabilité aux auteurs des violences. Les accusateurs de Weinstein confirment également le sentiment de honte. La chanteuse Lucia Evans décrivait sa honte basée sur son manque de force physique : peut-être n'a-t-elle pas suffisamment essayé de s'échapper, et le fait qu'elle ait renoncé à se battre l'a rendu honteuse.¹⁴⁴ L'expérience de l'actrice et chanteuse Asia Argento face au prédateur Weinstein était un combat verbal. Elle a cessé de dire « non » à un moment donné, et le fait qu'elle ne l'ait pas combattu physiquement évoque le sentiment de honte chez elle, une crainte d'être

¹³⁸ Stenberg, « "Tweet Me Your First Assaults" », p.119

¹³⁹ Macron, « Discours du Président de la République »

¹⁴⁰ Willis et al. « Effective or Not ? », p.183

¹⁴¹ Perillo, « The Economics of Sex Offender Policy and Prevention », p.305-306, 312

¹⁴² Miller et al. « "Coaching Boys into Men" », p. 228, 232

¹⁴³ Ibid. p. 234, 236

¹⁴⁴ Farrow, « From Aggressive Overtures to Sexual Assault »

jugée pour ne pas avoir pu s'enfuir.¹⁴⁵ Enfin, Amy Israel, productrice de film, expliquait qu'en exploitant les contrats, le magnat américain comptait sur la honte de la victime pour la faire taire.¹⁴⁶ Une honte qui se produit face à une autorité hiérarchique, voire dominante.

Revenons au topos de la honte dans la rhétorique de Macron. Voici un exemple :

Et c'est pourquoi il est indispensable que la honte change de camp, [...] que les criminels du quotidien qui harcèlent, injurient, touchent, agressent, ne soient plus jamais excusés mais repérés, vilipendés, traduits en justice, condamné avec toute la fermeté requise, sans aucune complaisance, sans aucune excuse car il en va de notre pacte républicain et la France ne doit plus être un de ces pays où les femmes ont peur.¹⁴⁷

Il y a des similitudes évidentes entre le discours de Macron et celui de #MeToo. Ici, Macron joue sur un champ lexical de la justice pour criminaliser ce genre d'actions. Des actes qui ont été à peine condamnés au niveau moral auparavant, sont désormais perçus comme des actes criminels qui s'opposent aux valeurs du « pacte républicain » évoqué par Macron. Cette notion intègre « Liberté, Égalité, Fraternité », la devise de la République qui insiste sur le respect réciproque entre les citoyens français, ancrée dans la Constitution française. En incluant ces valeurs, Macron accroît la gravité à propos de ce genre des actes, soulignant cette intolérance sociale. Par ailleurs, son discours décrit une honte qui contient deux perspectives. L'une montre celle des *victimes*, élaborée auparavant, et l'autre illustre celle de la *société* qui n'arrive ni à protéger les femmes, ni à éradiquer cette sorte de violence :

Notre situation jusqu'alors démontre que quelque chose ne marche pas dans notre République. La honte que subissent ces femmes, une honte illégitime parce qu'elles sont déjà victimes, cette honte doit devenir celle de ces auteurs de violences et c'est surtout une honte civique et politique, une honte nationale car la République en échouant à éradiquer ces violences, a échoué dans sa vocation même qui est celle d'éduquer, de civiliser, de protéger et ce discours de dignité, d'égalité de droits, de justice, de respect que la République porte partout et en tout temps, semble n'avoir pas atteint la conscience de ceux qui commettent ces violences.¹⁴⁸

Vu qu'il ne s'agit pas seulement d'une honte sociale, mais d'une honte *civique, politique et nationale*, cette affirmation génère une honte qui implique l'État entier. Une honte venant du fait que l'État ait échoué sa mission de protection, et que la République soit responsable de mettre en vigueur des mesures pour justement *éliminer* la présence de la violence sexiste. En effet, la France a ratifié la Convention d'Istanbul en 2014 (la convention étant conclue en mai 2011), par laquelle le Conseil d'Europe impose aux États la responsabilité de lutter contre la violence envers les femmes car « la violence à l'égard des femmes est de la violence

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Kantor et al. *She Said*, p.61

¹⁴⁷ Macron, « Discours du Président de la République »

¹⁴⁸ Ibid.

structurelle – de la violence qui est utilisée pour maintenir le pouvoir et le contrôle des hommes ». ¹⁴⁹

La notion de « violence structurelle » se traduit souvent par une violence ancrée au sein de l'État et ses institutions, notamment par l'hégémonie des discours dominants. Ceci débouche sur une domination envers certains groupes sociaux, souvent basée sur des étiquettes sociales telles que l'ethnicité, le sexe et la classe. ¹⁵⁰ Une image présentée par Flynn et al. est la violence structurelle comme une « machine invisible d'inégalités sociales », dans notre cas, une violence construite en raison de la puissance asymétrique entre les sexes. ¹⁵¹ La Convention d'Istanbul, aussi connue comme *La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* ¹⁵², est ainsi conçue comme une stratégie au niveau européen pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Nous remarquons que la vision de Macron correspond à cette stratégie par le mot *prévention*, et la convention s'ajoute ainsi comme un motif qui pourrait expliquer le choix du sujet déclaré « la grande cause du quinquennat ».

La violence structurelle à l'égard des femmes se manifeste de plusieurs manières, notamment dans la vie professionnelle, où les inégalités entre les sexes persistent en France. Nous remarquons que cela ne semble pas être une priorité lors du lancement de la grande cause du quinquennat. Macron indique cependant que son engagement s'applique aussi dans d'autres champs au-delà de la violence *physique* envers les femmes :

Et donc ce qui commence aujourd'hui, c'est non seulement cette mobilisation de toute la nation pour l'égalité entre les femmes et les hommes, que nous poursuivrons et que nous continuerons à décliner sur le plan de l'égalité au travail, de l'égalité face à la création d'entreprise, de l'égalité dans les médias, de l'égalité partout, mais ce combat commence par l'éradication des violences faites aux femmes, parce qu'il en est la condition première indispensable. ¹⁵³

En luttant contre les violences faites aux femmes en premier lieu, il mène également un combat contre les injustices qui se produisent ailleurs dans la société. Par exemple, les inégalités salariales qui dominent de nombreux secteurs en France. En ce qui concerne les femmes salariées du secteur privé, elles gagnaient en moyenne 18% de moins que les hommes

¹⁴⁹ Conseil de l'Europe, « A propos de la Convention »

¹⁵⁰ Galtung, James et al. cités par Flynn et al. « Analyser la violence structurelle faite aux femmes », p.30-32

¹⁵¹ Farmer, Ho, Scheper-Hughes et Bourgois cités par Flynn et al. « Analyser la violence structurelle faite aux femmes », p.32

¹⁵² Conseil d'Europe, « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ».12/04/2011.

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680462533>

¹⁵³ Macron, « Discours du Président de la République »

pour un travail identique de temps plein entre 1995 et 2015.¹⁵⁴ L'Insee propose deux facteurs pour expliquer cet écart. Le premier est lié au rôle maternel. Selon l'Insee, avoir des enfants équivaut à une réduction salariale en conciliant la vie privée et la vie professionnelle. En fait, l'écart se creuse avec l'âge des femmes : à 25 ans, le salaire des femmes est inférieur de 6%, alors qu'il est de 20% à 45 ans.¹⁵⁵ Ceci est souvent dû au fait que les femmes travaillent à des horaires flexibles ou à temps-partiel en raison de la maternité.¹⁵⁶ L'autre facteur est basé sur la politique de rémunération : certaines entreprises rémunèrent leurs salariés différemment malgré une productivité équivalente. En outre, les femmes sont dominantes dans les entreprises moins rémunératrices, autrement dit, des entreprises qui ne versent pas aussi fréquemment des primes.¹⁵⁷

La première loi sur l'égalité salariale date de 1972 et déclare que « tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes ». ¹⁵⁸ Toutefois, cela ne correspond pas à la vérité, comme nous venons de le constater. Voilà une raison pour laquelle Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, Marlène Schiappa et Benjamin Griveaux, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances à l'époque, se sont réunis le 3 novembre 2017 à propos des différences salariales. Le choix de cette date¹⁵⁹ n'était pas un hasard : en fait, dès ce jour-là, les femmes pouvaient cesser de travailler à 11h44, car en comparant avec le salaire des hommes elles travaillaient gratuitement le reste de l'année.¹⁶⁰ Ceci illustre donc un aspect de la violence structurelle qui limite l'autonomie financière des femmes.

Vers la fin du discours de lancement de la grande cause du quinquennat, Macron déclare ceci : « Alors vous compterez chaque jour sur mon engagement durant les années qui viennent, sur celle du gouvernement parce que c'est le combat que nous avons choisi ». ¹⁶¹ Néanmoins, même si cela est le combat choisi, est-ce véritablement le combat qu'il mène ? C'est ce que nous allons tenter d'analyser dans la partie suivante de ce mémoire.

¹⁵⁴ Insee, « Entreprises, enfants : quels rôles dans les inégalités salariales entre femmes et hommes ? », p.1

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ Ibid. p.2-3

¹⁵⁷ Ibid.p.1-2

¹⁵⁸ Loi n°72-1143 du 22 décembre 1972 RELATIVE A L'EGALITE DE REMUNERATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000875404&categorieLien=id>

¹⁵⁹ Cette date se déplace d'une année à l'autre en fonction du progrès dans ce domaine.

¹⁶⁰ Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, « Muriel Pénicaud, Marlène Schiappa et Benjamin Griveaux s'engagent en faveur de l'égalité salariale »

¹⁶¹ Macron, « Discours du Président de la République »

4. La politique d'égalité homme-femme de Macron

Nous venons de voir les justifications qui peuvent expliquer le choix de Macron de mettre en lumière l'enjeu de l'égalité homme-femme, à la fois avant et après sa victoire lors des élections présidentielles de 2017. Nous avons également pu analyser ses objectifs pour la grande cause du quinquennat. À l'issue de nos observations, nous avons noté que le contenu du discours de lancement s'appuie sur un cadre thématique axé sur le thème de la *violence* envers femmes. Cela demeure un thème central par la suite : dans cette partie, nous allons notamment étudier les mesures de Macron sur tout le spectre de cette violence, comme le féminicide, la violence conjugale, le harcèlement sexuel et les violences structurelles. Ces notions-clés dominant dans cette partie qui vise à réfléchir sur et à critiquer la politique que le gouvernement a mise en vigueur, ainsi que *l'absence* d'action dans certains domaines.

Reprenons encore une fois un élément du discours de lancement, où Macron a affirmé que trois priorités politiques sont au cœur de sa vision pour éliminer cette violence :

la première, l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité ; la deuxième, celle qui consiste à mieux accompagner les victimes et la troisième, celle de renforcer l'arsenal répressif.¹⁶²

Puisqu'il a mis en exergue ces priorités, nous garderons désormais ces trois points à l'esprit. Par ailleurs, notre cadre temporel s'étend jusqu'au 8 mars 2020, et cette partie s'appuie sur la structure évoquée, divisée en trois secteurs : la vie *privée*, la vie *professionnelle* et la vie *publique*. Est-ce vraiment un combat de *préséance* au sein du gouvernement de Macron ? Les mesures mises en œuvre dans ces domaines, sont-elles suffisantes ? Ce sont des questions auxquelles nous cherchons des réponses dans cette partie.

4.1 La vie privée

4.1.1 La violence conjugale et le féminicide

Le discours de lancement a mis l'accent sur l'ampleur du problème des violences conjugales et du féminicide. Avant de voir les mesures concrètes du gouvernement, il semble utile de définir les termes en question. La violence conjugale peut être comprise comme suit :

un processus au cours duquel un partenaire exerce à l'encontre de l'autre, dans le cadre d'une relation privée et privilégiée, des comportements agressifs, violents et destructeurs. L'emprise et la peur du conjoint enferment la victime dans un conditionnement dont il lui est difficile de sortir sans aide. La violence conjugale entraîne des conséquences graves qui peuvent aller jusqu'au décès de la victime.¹⁶³

¹⁶² Ibid.

¹⁶³ Solidarité Femmes – Loire Atlantique, « Définition des violences conjugales »

Une enquête sur le consentement menée par le collectif #NousToutes démontre notamment cette problématique. Les réponses révèlent la manière dont les femmes se sentent inférieures au sein du couple, souvent dans un contexte sexuel. En fait, 9 sur 10 femmes disent qu'elles ont ressenti une pression d'un partenaire pour avoir un rapport sexuel.¹⁶⁴ Par ailleurs, 8 sur 10 femmes déclarent qu'elles ont vécu des « violences psychologiques, physiques ou sexuelles dans le cadre de rapports sexuels avec un ou plusieurs partenaires ».¹⁶⁵ Rappelons que la violence conjugale coûte la vie d'une femme tous les trois jours en France.¹⁶⁶ Dans une perspective européenne, la France ne se trouve pas parmi les pires. Elle se trouve dans le moyen-bas de l'échelle, environ au même niveau que l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni avec 0.25 féminicides commis par un partenaire pour chaque 100 000 femmes.¹⁶⁷ Les pays d'Europe de l'Est dominent au contraire le moyen-haut, avec le Monténégro au sommet de l'échelle avec 0.64 féminicides commis par un partenaire pour chaque 100 000 femmes.

En effet, le terme « féminicide » a officiellement fait son entrée dans le langage français en 2014, défini ainsi : « Homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe ».¹⁶⁸ Ce terme, souvent perçu comme radical, a émergé lors des mouvements des années 1970, mais fait surtout partie du féminisme des années 1990 aux États-Unis.¹⁶⁹ Nous l'observons par exemple dans le titre du livre *Femicide, The Politics of Woman Killing* de 1992 par les féministes Jill Radford et Diana Russell, dont le titre français est *L'Aspect politique du meurtre des femmes*. Comme nous voyons, le titre français a remplacé « femicide » par « meurtre », un terme plus général qui manque la connotation explicite d'un meurtre sexiste. Toutefois, même si le terme est assez nouveau dans la langue française, il ne s'agit pas d'un concept inédit. Comme nous avons déjà vu dans la partie sur le féminisme français, l'association SOS femmes alternatives, le groupe « femmes battues » et le premier centre en France pour les femmes battues ont été créés justement en raison des féminicides.¹⁷⁰

Etant donné que le mot féminicide en tant que tel est une notion qui n'a pas une longue existence officielle dans le vocabulaire français, Macron se démarque comme le

¹⁶⁴ #NousToutes, 03/03/2020, <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1234716966931369984>

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, « Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2018 », p.5

¹⁶⁷ Burba et al. « Regardless of the law, cases of femicide still fill the news in Europe »

¹⁶⁸ JORF n°0214 du 16 septembre 2014 p. 15186 texte n° 77, « Vocabulaire du droit et des sciences humaines », <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029461189&categorieLien=id>

¹⁶⁹ Radford, préface du *Femicide, The Politics of Woman Killing*

¹⁷⁰ Picq, *Libération des femmes*, p. 261-262

premier président français à l'employer dans ses discours. Lors du discours à l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2018, Macron l'a introduit :

Nous devons aussi lutter ardemment contre les inégalités liées au genre. J'ai fait en France de l'égalité femme-homme la grande cause de mon quinquennat et je lance ici un appel pour en faire avec vous une grande cause mondiale. [...]. Notre responsabilité au XXIème siècle est de mettre fin à ces violences, du harcèlement de rue jusqu'au féminicide.¹⁷¹

Ici, il juxtapose les violences envers les femmes de manière croissante, en définissant le féminicide comme la violence la plus grave. L'utilisation de ce mot par Macron peut servir à sensibiliser le public au phénomène et contribuer de manière positive dans le combat culturel. Cependant, malgré qu'il soit nommé le « mot de l'année »¹⁷² 2019 et employé explicitement par Macron, le terme de féminicide manque de reconnaissance. En effet, la notion ne figure toujours pas dans le Code pénal français. Le meurtre d'une personne par un conjoint ou partenaire est défini comme une circonstance aggravante¹⁷³ dans l'article 221-4.¹⁷⁴ Le terme est accepté dans le langage courant, mais son absence dans le Code pénal manifeste qu'il n'est pas encore reconnu comme un terme juridique, justifié par l'universalisme du droit.

Cependant, qui sont les victimes dans la plus grande mesure au sein de la violence conjugale ? Selon l'Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple de 2018, parmi les 149 victimes de meurtre par un conjoint, 81,2 % étaient des femmes (121 femmes).¹⁷⁵ De plus, sur les 31 meurtres d'hommes par des femmes, 15 de ces femmes ont subi de la violence d'un partenaire, soit 48,4 %. L'étude démontre également que ce sont des taux stables, une raison pour laquelle la loi aurait mérité d'être supplémente par la notion de « féminicide » pour mettre en valeur le caractère sexué de ces meurtres.¹⁷⁶ Le collectif #NousToutes et d'autres organisations non gouvernementales réclament ainsi l'utilisation du mot dans le champ lexical législatif pour concrétiser cette infraction.¹⁷⁷ En effet, le fait que Macron ait prôné, à la fois dans *Révolution*¹⁷⁸ et dans le discours de lancement, que l'une des stratégies

¹⁷¹ Macron, « Discours du Président de la République Emmanuel Macron à la 73e Assemblée générale des Nations unies »

¹⁷² Terriennes, « Féminicide, funeste mot de l'année 2019 et en 2020 ? »

¹⁷³ « Une circonstance aggravante est une situation particulière dans laquelle une infraction est commise et qui confère à celle-ci un caractère de gravité accru entraînant de ce fait l'aggravation de la peine encourue ». Dalloz Avocats. « Circonstances aggravantes ». 2019. <https://www.dalloz-avocats.fr/document/Document?id=DZ%2FOASIS%2F000180>

¹⁷⁴ Code pénal, « Article 221-4 ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417572&categorieLien=id>

¹⁷⁵ Ministère de l'Intérieur, « Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2018 », p.8

¹⁷⁶ Ibid.

¹⁷⁷ Causit et al. « Pourquoi le mot "féminicide" fait-il toujours débat ? »

¹⁷⁸ Macron, *Révolution*, p.143

pour lutter contre la violence faite aux femmes est le renforcement de l'arsenal répressif, rend l'absence du mot féminicide dans le Code pénal critiquable.

4.1.2 Le Grenelle contre les violences conjugales

L'une des mesures concrètes qui a été mise en œuvre est la campagne nationale du *Grenelle contre les violences conjugales*, dont le but était de « prendre des engagements concrets et collectifs visant à lutter toujours plus efficacement contre les violences conjugales ». ¹⁷⁹ Un *Grenelle* ¹⁸⁰ est un processus de négociation nationale qui réunit le gouvernement français et d'autres acteurs sociaux, dont l'objectif est de mettre au point des stratégies pour traiter un enjeu social. ¹⁸¹ Cette campagne de sensibilisation a duré entre le 3 septembre et le 25 novembre 2019, et ces dates sont toutes les deux symboliques. Le 3 septembre représente le numéro destiné aux femmes victimes de violence (3919) et le 25 novembre est la Journée internationale contre la violence faite aux femmes.

Dès le début du Grenelle, une dizaine de mesures d'urgence ont été lancées. Par exemple, la « [m]ise en place d'une grille d'évaluation du danger dans tous les services de police et de gendarmerie » afin d'encourager au dépôt de plainte et d'identifier les femmes exposées au risque de violence. ¹⁸² Alerter les violences conjugales est en fait un problème fondamental. Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) montre que 80 % des femmes qui ont porté plainte entre 2015 et 2016 ont été catégorisées sans suite. Ensuite, parmi les femmes tuées dans ce laps de temps, 65% avaient porté plainte, tandis que seulement 18% de ces plaintes avaient fait l'objet d'une enquête par les forces de l'ordre. ¹⁸³ Une autre mesure d'urgence est « 1000 nouvelles places d'hébergement et de logement temporaires à partir du 1er janvier 2020 ». ¹⁸⁴ Plusieurs de ces mesures correspondent donc à l'objectif de prévention, alors que d'autres sont compatibles avec la deuxième priorité du président, concernant l'accompagnement des victimes.

Lors de la clôture le 25 novembre, le Premier ministre Édouard Philippe a tenu un discours dans lequel il a présenté le bilan du Grenelle. Encore une fois, la prise de parole apparaît comme un élément du discours du gouvernement, déjà dès la première phrase : « Silence, on cogne ». ¹⁸⁵ Les formes de silences collectifs, telles que le déni et l'ignorance,

¹⁷⁹ Le gouvernement français, « Un Grenelle et des mesures fortes pour lutter contre les violences conjugales »

¹⁸⁰ Le nom « Grenelle » fait référence aux accords de Grenelle de 1968

¹⁸¹ Vimal et. al. « Entre expertises et jeux d'acteurs », p.416.

¹⁸² Le gouvernement français, « Un Grenelle et des mesures fortes pour lutter contre les violences conjugales »

¹⁸³ Gresy et al. « Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019 », p.35

¹⁸⁴ Le gouvernement français, « Un Grenelle et des mesures fortes pour lutter contre les violences conjugales »

¹⁸⁵ Référence au titre du livre de d'Alizé Bernard et de Sophie Boutboul de 2019. Ce livre présente le témoignage de femmes victimes de violence conjugale par leur conjoint policier ou gendarme.

constituent l'introduction de ce discours, dans lequel Philippe tente de faire prendre conscience de la valeur de briser le silence. Il insiste sur la nécessité d'intervenir et de se mêler des affaires des autres car « [c]e silence, ou plutôt ces différentes formes de silence, tuent ». ¹⁸⁶ Ensuite, l'une des accomplissements du Grenelle a été de promouvoir le numéro 3919. Pendant le Grenelle, ce numéro a reçu 600 appels quotidien contre 150 auparavant. ¹⁸⁷ Un message fréquent de ces appels était que les femmes voulaient quitter leur foyer violent, ce qui confirme le besoin de 1000 nouvelles places d'hébergement. Cependant, l'extension des heures d'ouverture du numéro 3919 est lancée comme une mesure provisoire, et les 1000 nouvelles places sont effectivement une mesure insuffisante, car pas moins de 3000 sont nécessaires. ¹⁸⁸ Pour prévenir, mais aussi pour accompagner les victimes, Philippe déclare que 130 services de police et brigades de gendarmerie vont être mieux formés pour accueillir les victimes. Par ailleurs, la généralisation du bracelet antirapportement est une astuce en train d'être finalisée pour éviter une répétition d'un incident violent. ¹⁸⁹

4.1.3 Les propositions et les réactions du Grenelle

Philippe a déclaré que les propositions élaborées lors du Grenelle a abouti à 40 mesures qui fondent le socle pour les travaux futurs dans ce domaine, ce qui répond justement au but du Grenelle : agir de manière *concrète et collective*. Les propositions sont d'ailleurs basées sur trois axes : prévenir, protéger, punir ¹⁹⁰, qui sont presque identiques à ceux de la Convention d'Istanbul : prévention, protection, poursuites. ¹⁹¹ Ceci renforce notre impression d'une thématique qui s'appuie sur les déclarations de la Convention d'Istanbul. Concernant l'axe de *prévention*, il s'applique sur l'éducation et le combat culturel. Même s'il est évident que la violence n'est pas acceptée, « il faut quand même enseigner des principes, des façons de l'exprimer, des façons de détecter ou de répondre ». ¹⁹² À propos de l'axe de *protéger*, il annonce une augmentation de 80 postes supplémentaires d'intervenants sociaux dans les commissariats et les bridages, contre 271 existantes, une augmentation qui sera réalisée d'ici 2021. ¹⁹³ Une autre proposition dans ce cadre est un changement du Code pénal en cas de harcèlement conduisant à un « suicide forcé », par une nouvelle circonstance aggravante qui permet de sanctionner plus sévèrement le coupable. La notion « d'emprise » sera par

¹⁸⁶ Philippe, « Clôture du Grenelle contre les violences conjugales », p.1

¹⁸⁷ Ibid. p.3

¹⁸⁸ Franceinfo, « Violences conjugales : le 3919 sera permanent "d'ici la fin de l'année" »

¹⁸⁹ Philippe, « Clôture du Grenelle contre les violences conjugales », p.3.

¹⁹⁰ Le gouvernement français, « Un Grenelle et des mesures fortes pour lutter contre les violences conjugales »

¹⁹¹ Conseil de l'Europe, « La Convention en bref »

¹⁹² Philippe, « Clôture du Grenelle contre les violences conjugales », p.4

¹⁹³ Ibid. p.4-5

conséquent intégrée dans le Code pénal pour durcir ces lois, et pour concrétiser l'isolement et l'acte de la prise de possession physique d'une autre personne.¹⁹⁴

Une autre mesure proposée dans cet axe de *protéger*, est le principe de donner la possibilité aux médecins de déroger le secret médical en cas de risque ou de la récurrence de violence. Cette proposition correspond aussi à la priorité du renforcement de l'arsenal répressif, car cela permet au médecin de prévenir contre ces incidents. Pourtant, cette mesure a été critiquée, notamment par Bruno Py, spécialiste du droit médical. Selon lui, il s'agit d'« [u]ne fausse bonne idée » car « [t]ransformer le médecin en auxiliaire de la police et le généraliste en légiste, c'est tout de même très compliqué ». ¹⁹⁵ Sa critique s'articule sur les difficultés de permettre aux médecins d'alerter un cas violent sans le consentement de la victime. Cette mesure pourrait être contre-productive en diminuant la confiance des victimes vis-à-vis des médecins, et justement réduire la prise de parole de ces femmes. Un résultat possible est que l'auteur de violence empêche la consultation de son partenaire pour éviter d'être suspecté, ou que la femme elle-même n'y va pas pour éviter d'être signalée.¹⁹⁶ Au pire, cette mesure risque donc d'entraîner une croissance du silence quant aux violences domestiques.

En matière du dernier axe de *punir*, une suggestion est de réaliser dans chaque région deux centres de prise en charge des hommes violents, afin d'offrir un traitement psychologique aux auteurs de la violence. Il s'agit notamment des auteurs ayant un problème d'alcool, car l'alcool est présent dans 30 à 40 % des cas des violences conjugales.¹⁹⁷ Cette mesure vise donc à sanctionner par un plan à long terme contre la violence dans la sphère privée, ce qui correspond à la vision de Macron de mener une politique de prévention.¹⁹⁸

Ensuite, Philippe affirme que le budget consacré à l'égalité hommes-femme sera 1 milliard en 2020, dont 360 millions seront exclusivement des dépenses engagées pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes.¹⁹⁹ En fait, ce budget est souvent un sujet débattu. Il y a évidemment une différence entre le budget *total* pour l'égalité homme-femme et le budget réservé aux violences faites aux femmes. Ces budgets ont tendance à se confondre, ce qui crée l'occasion de critiquer le gouvernement de gonfler les budgets pour les sous-catégories de l'égalité. À titre d'exemple, Schiappa a prétendu que la France a consacré 560 millions contre

¹⁹⁴ Ibid. p.5

¹⁹⁵ Bastuck, « Violences conjugales : pourquoi la levée du secret médical est « dangereuse » »

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Philippe, « Clôture du Grenelle contre les violences conjugales », p.6

¹⁹⁸ Macron, « Discours du Président de la République »

¹⁹⁹ Philippe, « Clôture du Grenelle contre les violences conjugales », p.7

les violences faites aux femmes en 2019.²⁰⁰ En réalité, ce chiffre est 79 millions réservés pour cet enjeu, ce que Schiappa défend en insistant sur un changement de mentalité, qu'il faut cesser de considérer les questions d'égalité comme des cas isolés : « Quand on lutte pour l'égalité salariale, on lutte aussi contre le harcèlement sexuel ».²⁰¹

En ce qui concerne l'aspect économique, un rapport lancé par le HCE constate que la France progresse à propos la lutte contre les violences faites aux femmes. Pourtant, les moyens financiers alloués à ce domaine sont souvent insuffisants.²⁰² Le rapport propose deux hypothèses concernant le budget pour lutter contre les violences faites aux femmes. L'un estime un budget minimum à 506 millions d'euros pour garantir des mesures de qualité, alors que l'autre prend en compte les chiffres noirs²⁰³, conduisant à un besoin financier estimé à 1,1 milliard d'euros.²⁰⁴ Le budget réel pour 2019 était de 79 millions d'euros, donc un budget environ six fois inférieur au budget minimum proposé.²⁰⁵ Le fait que le budget dédié aux violences envers les femmes pour 2020 soit de 360 millions montre une forte augmentation par rapport au budget précédent. Ceci témoigne d'une politique engagée pour en finir avec ce fléau vécu quotidiennement pour de nombreuses femmes en France, bien qu'il y ait un potentiel d'amélioration. Après tout, le budget confirme la conclusion de l'étude, selon laquelle les moyens financiers se limitent souvent de manière significative à apporter les changements nécessaires.²⁰⁶

À l'issue du Grenelle, il y a eu des voix opposantes. #NousToutes a agi, bien sûr selon la manière classique de la quatrième vague féministe, par le biais de leur propre hashtag.²⁰⁷ Deux jours avant la clôture du Grenelle, l'association a bombardé Twitter avec des exclamations politiques et des faits choquants sur le sexisme et les violences, en critiquant l'ignorance de Macron : « Votre silence est sidérant ».²⁰⁸ Ce jour-là, une marche a eu lieu dans une dizaine des villes pour revendiquer des mesures dénonçant une intolérance plus puissante contre ces violences.²⁰⁹ Par exemple, l'association demande des tribunaux dédiés

²⁰⁰ Nadau, « "530 millions" pour la lutte contre les violences conjugales »

²⁰¹ Ibid.

²⁰² Haut Conseil à l'égalité, « Où est l'argent contre la violence faite aux femmes ? », p.65

²⁰³ Basés sur les femmes qui ont déclaré qu'elles ont subi de la violence au sein du couple mais qui n'ont pas impliqué les forces de l'ordre. Haut Conseil à l'égalité, « Où est l'argent contre la violence faite aux femmes ? », p.3

²⁰⁴ Haut Conseil à l'égalité, « Où est l'argent contre la violence faite aux femmes ? », p.35

²⁰⁵ Ibid. p.65

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ #NousToutes, 19/11/2019, <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1196760036405628928>

²⁰⁸ #NousToutes, 23/11/2019, <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1198296925314985987>

²⁰⁹ #NousToutes, 23/11/2019, <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1198147132747898882>

pour que le procès juridique soit plus efficace, un brevet de la non-violence obligatoire dans les écoles, et une formation de tous les personnages qui s'occupent des victimes.²¹⁰ En fait, ce fut une marche historique, considérée comme la plus grande en France contre les violences à l'égard des femmes avec une totalité de 150 000 participants.²¹¹

Ces marches nous donnent l'occasion de réfléchir sur l'écho médiatique de cet évènement. Par rapport aux marches organisées par #NousToutes le 24 novembre 2018, les marches en 2019 bénéficiaient d'une couverture médiatique beaucoup plus large. En 2018, nombreux ont réagi sur Twitter à la couverture médiatique médiocre, et Charline Vanhoenacker sur France Inter a lancé une description frappante à l'époque : « les manifs de meufs, c'est comme les salaires : c'est 20% de couverture presse en moins ».²¹² La « règle des 20% » est récurrente comme diagnostic traditionnel sur les inégalités des sexes, également évoqué par Macron dans son programme d'inégalité homme-femme en 2017.²¹³ Les journaux télévisés, tels que TF1 et France 2, n'ont quasiment rien diffusé sur la marche des femmes en 2018, qui s'est déroulée à l'ombre des gilets jaunes massivement médiatisés.²¹⁴ La presse est un acteur qui contrôle fortement l'ordre du jour et fonctionne comme un outil pour inclure le peuple dans le débat public. Ainsi, lorsque la presse montre si peu d'intérêt, elle sert à minimiser l'étendue du problème, un signe d'ignorance qui entrave les voix des femmes d'atteindre la sphère politique.

Ceci évoque une manière dont la presse pratique une sorte de violence en excluant certaines perspectives de la société. Comme nous le savons, à l'instar des marches en 2018, la violence conjugale était à l'ordre du jour aussi en 2019. Cependant, selon la sociologue Cathrine Holst, la percée des mouvements féministes se produit souvent dans un contexte de soutien. En effet, le succès de ces mouvements repose souvent sur une combinaison du féminisme d'en *bas* et du féminisme d'en *haut*, une collaboration entre les associations féministes et des acteurs de puissance, comme la presse et le gouvernement.²¹⁵ Lors des marches en 2019, Macron a en fait exprimé son soutien à l'association dans un tweet.²¹⁶ De même, pendant deux mois, le Grenelle organisé par Philippe et Schiappa a attiré une attention massive sur le sujet, qui a davantage impliqué la presse. Ceci est un facteur qui peut expliquer le succès de #NousToutes en 2019.

²¹⁰ Franceinfo, « DIRECT. Violences sexistes et sexuelles »

²¹¹ Ibid.

²¹² Vanhoenacker, « Deux manifs deux ambiances »

²¹³ Macron, « Le programme d'Emmanuel Macron pour l'égalité entre les femmes et les hommes »

²¹⁴ Revello, « #NousToutes: la vague violette déferle dans l'indifférence »

²¹⁵ Holst, *Hva er feminisme?* p.64-65

²¹⁶ Macron, 23/11/2019, <https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/1198313852561174529>

Globalement, nous observons que les mesures instaurées et les propositions à l'issue du Grenelle sont compatibles avec la vision de mener une politique de prévention. De manière générale, ces actions sont également conciliables avec les trois priorités politiques lancées en 2017. Toutefois, nous venons aussi de voir que les associations féministes ne sont pas satisfaites. Elles exigent des mesures plus influentes pour prévenir et réduire le taux de féminicide, ainsi que sa reconnaissance comme terme juridique. #NousToutes considère le Grenelle comme une immense déception, justifiée par les mesures proposées qui soit existent déjà, soit ont un libellé différent qu'auparavant.²¹⁷ La Fondation des femmes a surtout critiqué le budget, en déclarant qu'« il est illusoire de penser que l'on baissera durablement les violences contre les femmes en France sans moyens supplémentaires ».²¹⁸ Néanmoins, lors de la Journée internationale des droits de la femme cette année, Macron a tenu une allocution pertinente, comme un prolongement du Grenelle.²¹⁹ Malgré le fait que ce sujet soit la grande cause du quinquennat, Macron n'a pas prononcé un discours comme celui-ci depuis le 25 novembre 2017. Il annonce alors une convention de l'ONU prévu pour le 7 juillet 2020 à Paris.²²⁰ Caractérisé par la collectivité, le but de l'évènement est de manifester « tous ensemble par les actes que nous sommes là, que nous nous ne reculerons pas, que nous obtiendrons des résultats tous ensemble. Parce que nous sommes la génération de l'égalité ».²²¹ Bien que l'enjeu ne ressorte pas toujours comme un combat de préséance, Macron indique qu'il reste une priorité au sein du gouvernement et suscite ainsi des attentes dans ce domaine, quant à la poursuite du mandat présidentiel.

4.2 La vie professionnelle

La parité professionnelle est un principe inscrit dans la loi établie en 1983 par Yvette Roudy, la ministre déléguée aux droits de la femme sous François Mitterrand. Cette loi avait pour vocation de lutter contre la discrimination à l'égard des femmes dans le lieu de travail, pour assurer un salaire égal pour un travail identique, et le même accès à l'emploi pour les deux sexes.²²² Bien que près de quarante ans se soient écoulés, il existe toujours une inégalité persistante entre les sexes. Au cours de la campagne présidentielle de Macron, la parité est

²¹⁷ #NousToutes, 25/11/2019, <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1198926702388355072>

²¹⁸ Fondation des femmes, 25/11/2019, <https://twitter.com/Fondationfemmes/status/1199009509085270016>

²¹⁹ Macron, « Notre génération sera celle de l'égalité femmes-hommes »

²²⁰ L'évènement est reporté à 2021 à cause de Covid-19

²²¹ Macron, « Notre génération sera celle de l'égalité femmes-hommes »

²²² Loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 PORTANT MODIFICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DU CODE PENAL EN CE QUI CONCERNE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504474>

apparue comme l'enjeu féministe le plus net, à travers des campagnes comme « Elles marchent » et une promesse de parité réelle au sein d'EM. Schiappa lui a même imposé l'étiquette « féministe » pour mobiliser les femmes. Cela présage d'ailleurs un engagement en faveur de l'égalité, non seulement dans la politique, mais aussi dans la vie professionnelle des Français(e)s ordinaires. Pourtant, quelles mesures politiques Macron a-t-il prévues ou déjà mises en œuvre pour aborder l'égalité entre les sexes dans ce champ ?

4.2.1 L'écart de salaire

Comme nous le savons, la première loi sur l'égalité salariale date de 1972, mais ne reflète toujours pas la réalité. Pour souligner les défis autour du concept de *l'écart de salaire*, l'Observatoire des inégalités nous propose une perspective intéressante. Il propose deux manières dont il est possible de calculer cet écart. Selon le point de vue des *hommes*, les femmes gagnent 18,5% moins. En revanche, selon le point de vue des *femmes*, elles gagnent 23% moins. Néanmoins, « [a]ucune des deux méthodes n'est plus « juste » ou meilleure. Mais il est frappant de constater que celle qui aboutit au chiffre le plus faible s'est imposée dans le débat public ». ²²³ Cette tendance témoigne d'un moyen de minimiser l'ampleur du problème. La *transparence* est ainsi considérée comme une notion-clé à propos de la lutte contre les discriminations dans le secteur de travail. L'une des raisons est que les discriminations sont facilement cachées au public lorsque les entreprises ne sont pas obligées de publier leurs informations.

L'un des enjeux du programme présidentiel de Macron, nous l'avons vu, était de sanctionner les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre les sexes en divulguant le nom de ces entreprises. Cette stratégie de « nommer et faire honte » provoque une stigmatisation de l'entreprise lorsque les amendes en faveur de l'égalité ne sont pas efficaces. ²²⁴ En mai 2018, Édouard Philippe, Muriel Pénicaud et Marlène Schiappa, ont publié un plan d'action sur l'égalité professionnelle, où le but était de « [f]ixer une obligation de transparence aux entreprises sur leurs résultats en matière d'égalité salariale ». ²²⁵ Celui-ci fait par ailleurs partie de la loi votée le 5 septembre 2018. ²²⁶ Il s'agit d'établir un instrument commun pour surveiller l'égalité dans les entreprises. L'index de l'égalité hommes-femmes a ainsi été introduit pour que les entreprises puissent mesurer leur niveau d'égalité. Cet outil est

²²³ Observatoire des inégalités, « Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes : état des lieux »

²²⁴ Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité, « LE NAME AND SHAME »

²²⁵ Ministre du travail et al. « POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE »

²²⁶ LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (1), https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0410F7662B0BCE9D0EB8E4D367BDE98D.tplgfr26s_3?cidTexte=JORFTEXT000037367660&categorieLien=id#JORFSCATA000037367679

composé de cinq indicateurs qui concernent les conditions professionnelles, tels que les écarts de salaire, la promotion et la hiérarchie de l'entreprise. Il est possible d'obtenir un total de 100 points et si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle doit agir pour éviter une pénalité financière.²²⁷ Les chefs d'entreprises sont obligés de publier leur niveau d'égalité d'ici le 1^{er} mars 2020, créant ainsi de la transparence pour prévenir contre la discrimination.

L'émancipation économique des femmes était d'ailleurs l'un des thèmes centraux pendant la rencontre de G7 à Biarritz en août 2019. Schiappa a déclaré que la France s'engage pour une loi en faveur de l'émancipation économique des femmes, comme une manière de lutter contre les aspects inéquitables dans la vie professionnelle.²²⁸ Le cible principal de cette loi est de faire progresser le rôle féminin dans le paysage professionnel en facilitant la vie des femmes. Par exemple, une partie de la loi se concentre sur l'adaptation de la vie professionnelle afin qu'une femme puisse reprendre la pratique où trouver un travail facilement après une période dédiée à la maternité. Par ailleurs, les banques sont encouragées à soutenir les femmes créatrices pour que plus d'entreprises soient dirigées par un chef d'entreprise féminin, ce qui sert à renouveler la hiérarchie traditionnelle.²²⁹ Ce projet juridique est favorable quant à la parité, ainsi qu'une manière de rompre avec la violence structurelle pour donner aux femmes l'autonomie financière. En ce qui concerne l'élaboration de cette loi, plusieurs propositions concrètes ont été affirmées lors de l'évènement « Agir ensemble pour l'égalité femmes-hommes dans l'économie » le 3 décembre 2019. Schiappa et Bruno le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, ont lancé une consultation pour recueillir l'avis public sur leurs propositions, dont le résultat sera dévoilé en 2020.²³⁰

4.2.2 Les femmes face à la réforme des retraites

Depuis la fin de 2019, la réforme des retraites est un débat dominant dans l'actualité. Nous retrouvons ici l'émancipation économique des femmes comme l'un des enjeux centraux. Selon le rapport « Les retraités et les retraites » de 2018, l'écart de pension moyenne entre les femmes et les hommes s'est réduit depuis 2004, lorsque celle des femmes était 45,8% inférieure à celle des hommes, contre 38,8% en 2016.²³¹ Cependant, il y a toujours un écart, et par conséquent des inégalités. Le 11 décembre 2019, Édouard Philippe a tenu un discours dans lequel il a proclamé que « [I]es femmes seront les grandes gagnantes du système

²²⁷ Ministre du travail et al. « L'index de l'égalité femmes-hommes »

²²⁸ Gouvernement français, « Émancipation économique des femmes : un projet de loi né au G7 »

²²⁹ Ibid.

²³⁰ Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, « Lancement d'une grande consultation publique sur l'égalité femmes »

²³¹ Ministère des Solidarités et al. « Les retraités et les retraites », p.18

universel » et que « [n]ous construirons donc un système de retraite plus juste pour les femmes ». ²³² Ce qu'elles gagnent, selon lui, est une compensation totale liée à la maternité. Elles auront l'occasion d'accumuler plus de points que dans le système ancien : une majoration de 5% à partir du 1^{er} enfant, au lieu du 3^{ème}. Cela est dû au fait que, selon l'Insee, les mères subissent une perte de salaire horaire de 5% par enfant, alors que cet inconvénient ne touche pas les pères. ²³³ Cette majoration sera attribué à la mère, à moins que les parents le souhaitent différemment.

Le système de la réversion ²³⁴ est aussi un élément pour lequel le premier ministre annonce une amélioration en faveur des femmes, avec une augmentation de 70%. Ceci bénéficie les femmes en particulier, car elles constituent 90% de ce groupe. Enfin, il propose une mesure pour venir à un âge d'équilibre, en abaissant la borne des 67 ans ²³⁵ afin de soutenir les femmes de carrière, ainsi qu'éviter de punir les femmes qui ont eu une vie active intermittente. ²³⁶ Par ailleurs, dans le document du 14 février 2020 sur la retraite des femmes, il est annoncé que « [l]e partage des droits ne devra plus être possible en cas de condamnation de l'un des parents pour violences conjugales ». ²³⁷ Comme nous l'avons constaté, les victimes des violences conjugales sont principalement des femmes, et cette annonce montre la volonté du gouvernement de lutter contre ce fléau aussi dans un contexte économique.

Une institution influente qui soutient les propositions lancées à propos de la réforme des retraites est le HCE. D'après le conseil, « la réforme des retraites contribue véritablement à un système plus égalitaire entre les femmes et les hommes et ne fige pas les rôles sociaux de sexe ». ²³⁸ Il relève d'ailleurs que 85% des Français pensent que le système actuel est inéquitable. Par exemple, en raison du salaire différent, 1 femme sur 5 doit travailler jusqu'à 67 ans, contre 1 homme sur 12. ²³⁹ Il considère que le système actuel cumule des inégalités au cours de la vie professionnelle. Ainsi, le HCE estime que la réforme remet en cause le modèle social existant. Au regard du travail global, il évoque le fait que les femmes effectuent un

²³² Philippe, « Discours de M. Édouard PHILIPPE », p.6

²³³ Ministère des Solidarités et al. « Mesures pour la retraite des femmes : une priorité du gouvernement », p.1

²³⁴ Un système qui bénéficie les couples mariés en France. La pension de réversion se pose comme une compensation pour les dépenses élevées pour celui qui reste après le décès de l'autre dans le couple. Herschlikovitz, Ludovic. « Évolution de la pension de réversion dans la réforme des retraites ». Retraite.fr. <https://www.retraite.com/dossier-retraite/pension-de-reversion/evolution-de-la-pension-de-reversion-dans-la-reforme-des-retraites.html>

²³⁵ Âge d'annulation de la décote

²³⁶ Philippe, « Discours de M. Édouard PHILIPPE », p.6

²³⁷ Ministère des Solidarités et al. « Mesures pour la retraite des femmes : une priorité du gouvernement », p.2

²³⁸ Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, « Réforme des retraites », p.1

²³⁹ Ibid.

triple travail : le travail domestique, le travail lié à la procréation et le travail professionnel. En fait, leur travail à domicile équivaut en soi à environ un tiers du PIB.²⁴⁰ Par conséquent, le conseil insiste sur la complexité de la création d'un système égal pour les deux sexes lorsque la quantité et le type de travail sont si différents.

Dans ce contexte, il existe une certaine opposition aux propositions présentées, à titre d'exemple, celle exprimée par les féministes de l'association Attac. « À cause de Macron » se pose comme leur slogan, et exprime ainsi une critique directe contre Macron. Contrairement au message de Philippe, ces opposantes prétendent que les femmes sont les *perdantes* de la réforme des retraites.²⁴¹ Il y a eu des manifestations contre cette réforme, pendant lesquelles les manifestantes se sont vêtues en bleu de travail et portant des foulards rouges. Ceci est une référence à la figure féministe Rosie la riveteuse et son slogan « We can do it ! » de la Seconde Guerre mondiale, toujours une icône féministe. Elles s'opposent à la proposition d'accéder à la pension de réversion à 62 ans, contre 55 dans le système actuel.²⁴² Cette proposition a provoqué fortement les adversaires de la réforme, et a finalement été reversée à l'âge 55.²⁴³

Un autre aspect qu'elles critiquent est le fait que dans le système ancien, la pension s'appuie sur les 25 meilleures années de la carrière.²⁴⁴ En revanche, la nouvelle proposition propose une pension basée sur l'ensemble de la carrière. Selon elles, cela peut creuser l'écart entre les sexes, puisque les femmes gagnent toujours systématiquement moins que les hommes, comme nous l'avons vu. Par ailleurs, elles dominent dans le domaine du travail à temps partiel et pratiquent souvent une carrière intermittente en raison de la maternité.²⁴⁵ Pour ces raisons, selon les manifestantes, le nouveau système n'est *pas* favorable aux femmes, comme le proclame le gouvernement, et ne contribuera pas forcément dans le combat contre les inégalités, au contraire : pour beaucoup, il semblerait que la réforme *renforcera* les éléments qui rendent les femmes inférieures vis-à-vis les hommes dans la vie professionnelle.

Si l'on considère les avis des plus grands syndicats de France, on peut dire qu'en général la CFDT²⁴⁶ est en principe favorable, tandis que la CGT²⁴⁷ est fortement opposée à la réforme des retraites. Il s'agit d'une opposition classique entre ces syndicats.²⁴⁸ En effet, la

²⁴⁰ Ibid. p.2

²⁴¹ Attac France, « A cause de Macron : le tube des manif contre la réforme des retraites ! »

²⁴² Mallaval et al. « Avec les femmes en tête de cortège : « A cause de Macron, grandes perdantes nous serons »

²⁴³ Ministère des Solidarités et al. « Mesures pour la retraite des femmes : une priorité du gouvernement », p.1

²⁴⁴ Philippe, « Discours de M. Édouard PHILIPPE », p.5

²⁴⁵ Mallaval et al. « Avec les femmes en tête de cortège : « A cause de Macron, grandes perdantes nous serons »

²⁴⁶ La Confédération Française Démocratique du Travail

²⁴⁷ La Confédération Générale du Travail

²⁴⁸ Andrieu, « CGT vs CFDT : 100 ans de tensions syndicales »

CFTD est connu comme le syndicat le plus modéré, et elle est positive à un nouveau système universel, aussi pour les femmes. En fait, le syndicat « réformiste » pense que le système actuel pénalise les femmes, alors que les nouvelles mesures proposées sont propices.²⁴⁹ Par exemple, il est favorable à la prise en compte de la maternité dans le nouveau système, et les syndicalistes de la CFDT sont aussi convaincus que le système des « 25 meilleures années » ne bénéficient pas forcément la carrière des femmes. Effectivement, selon eux, ce système est l'une des raisons pour lesquelles l'écart de pension existe entre les sexes. Ils revendiquent cependant une pension minimum élevée et prônent que la majoration de 5% soit plus juste en distribuant des points basés sur un système forfaitaire et non proportionnel au revenu.²⁵⁰

De l'autre côté, la CGT rejette la réforme entière. En fait, elle prédit un accroissement des inégalités comme conséquence.²⁵¹ Ces syndicalistes critiquent notamment la majoration de 5% par enfant, car ceci concerne seulement l'un des parents. Anne-Cécile Mailfert, la présidente de la Fondation des Femmes, a également critiqué ce point. Les hommes, dans la plupart des cas, gagnent plus. Par conséquent, il est avantageux de baser cette majoration de 5% sur le revenu de l'homme. Au sein du couple, cela peut rendre la femme économiquement dépendante de l'homme, et constituer un inconvénient pour la femme lors du calcul de la pension.²⁵² Ensuite, la CGT est défavorable à la pension de réversion qui ne porte plus sur les couples divorcés.²⁵³ Ils dénoncent aussi le système qui calcule la pension basée sur l'ensemble de l'activité professionnelle au lieu des « 25 meilleures années ». Ils justifient cette critique en ajoutant l'aspect d'une garantie d'une pension minimum à 1000 €. Cet avantage ne s'applique qu'à ceux qui ont accompli une carrière complète, éliminant ainsi 40% des femmes.²⁵⁴ Ils plaident pour un système équitable pour les femmes, dans lequel les horaires de travail sont réduits pour tous les Français. Ils revendiquent aussi un service public de la petite enfance pour mieux concilier la maternité et l'activité professionnelle.²⁵⁵

Un système plus juste pour les femmes est bien l'ambition explicite du gouvernement.²⁵⁶ Cependant, il est difficile à juger à ce stade si les femmes sont des

²⁴⁹ CFDT, « LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS SUR LA RÉFORME DES RETRAITES »

²⁵⁰ Ibid.

²⁵¹ CGT, « Les femmes, les grandes perdantes de la réforme »

²⁵² Mailfert, 11/12/2019,

https://twitter.com/AnneCMailfert/status/1204728416802615297?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweteembed%7Ctwterm%5E1204728416802615297&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.franceinter.fr%2Freforme-des-retraites-ce-qui-va-changer-pour-les-femmes

²⁵³ CGT, « Les femmes, les grandes perdantes de la réforme »

²⁵⁴ Ibid.

²⁵⁵ Ibid.

²⁵⁶ Philippe, « Discours de M. Édouard PHILIPPE », p.2

gagnantes ou des perdantes de la réforme. Ce qui est certain, c'est que les collectifs féministes expriment un fort mécontentement et ne sont pas convaincus que les femmes en sortent victorieuses. Elles revendiquent des mesures qui ne creusent pas les inégalités. Ensuite, bien que la CFTD semble assez positive, même le syndicat le plus favorable estime qu'il existe une marge d'amélioration. Après tout, les origines de la réforme découlent, selon le Premier ministre, d'une volonté de réaliser la justice sociale.²⁵⁷ Le problème peut néanmoins être précisément celui proposé par le HCE, c'est-à-dire qu'il est compliqué d'instaurer la justice lorsque la base est asymétrique.

4.2.3 Le congé parental

Une question sur laquelle Macron ne s'est pas montré très progressiste concerne le *congé parental*. En fait, la première raison pour laquelle les femmes de 20 à 64 ans sont absentes sur le marché du travail est le fait qu'elles s'occupent des enfants ou d'un membre de la famille.²⁵⁸ Jetons d'abord un coup d'œil sur la situation en France. Le « congé parental d'éducation » a été établi en 1977.²⁵⁹ Ce programme était initialement bénéfique pour les mères, mais depuis une modification en 1984, ce programme a de même été accessible pour les pères.²⁶⁰ En 2002, le congé optionnel d'onze jours pour les pères dans les quatre mois suivant la naissance de l'enfant a été mis en vigueur.²⁶¹ Un programme facultatif a été lancé en 2015, et dorénavant les deux parents ont l'occasion de prendre six mois de congé pour le 1^{er} enfant, où un an pour l'un des parents. Dès le 2^e enfant, le congé peut durer jusqu'à trois ans.²⁶² Cependant, pour recevoir les moyens de la Caf²⁶³, il est obligatoire que les parents partagent le congé. Au pire, les aides de Caf sont d'environ 400 € par mois, une somme qui n'attire pas les Français. Par conséquent, seulement 4% des pères prennent le congé paternel en France, l'un des chiffres les plus bas d'Europe, contre 25 % en Allemagne et 45 % en Islande.²⁶⁴ À propos du congé parental ordinaire, la durée du congé pour les mères pour le 1^{er}

²⁵⁷ Ibid.

²⁵⁸ Hennequin, « Congé parental européen »

²⁵⁹ Loi n° 77-766 du 12 juillet 1977 INSTITUANT UN CONGE PARENTAL D'EDUCATION, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000704672>

²⁶⁰ Loi n°84-9 du 4 janvier 1984 PORTANT MODIFICATION DU CODE DU TRAVAIL ET RELATIF AU CONGE PARENTAL D'EDUCATION ET AU TRAVAIL A MI-TEMPS DES PARENTS D'UN JEUNE ENFANT,

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1F8B0957A0F44627F8AD73B6D02DF673.tplgr29s_1?cidTexte=JORFTEXT000000320889&dateTexte=19840105&categorieLien=id#JORFTEXT000000320889

²⁶¹ Richard, « Instauration du congé de paternité »

²⁶² Ben Soussan, « La France ne veut pas de « latte pappa » », p.11

²⁶³ Caisse d'allocations familiales

²⁶⁴ Ben Soussan, « La France ne veut pas de « latte pappa » », p.11

ou le 2^{ème} enfant est de 16 semaines, et de 26 semaines pour le 3^{ème}.²⁶⁵ En outre, l'indemnité journalière d'une salariée dépend du salaire et du travail, mais la somme maximale dès le 1^{er} janvier 2020 est de 89,03€ par jour.²⁶⁶ En comparant avec la Norvège, les mères en congé reçoivent soit 100% de leur salaire pendant 49 semaines, soit 80% pendant 59 semaines.²⁶⁷

En 2017, la Commission européenne a lancé une directive intitulée « L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des parents et aidants », conçue pour établir un congé parental européen.²⁶⁸ Cette directive propose, entre autres, un congé parental de 4 mois pour les deux parents, dont 2 mois non-transférables de l'un parent à l'autre. Nous avons vu que l'un des obstacles à l'égalité de rémunération est le rôle maternel. Ce rôle coïncide avec le rôle professionnel et est potentiellement désavantageux en termes d'opportunités de carrière, ce qui peut aussi conduire à une pension réduite. Dans ce contexte, une pétition concernant le congé paternité a été créée en octobre 2017 par le magazine *Causette*, adressée spécifiquement à Macron et Schiappa.²⁶⁹ Les pétitionnaires ont réclamé des mesures visant à faciliter la vie professionnelle des deux sexes, soutenues par plus de 50 000 signatures. L'on aurait d'où pu penser que la proposition de directive serait compatible avec l'ambition de Macron. Pourtant, Macron l'a commentée ainsi devant le Parlement européen le 17 avril 2018 :

[...] j'en approuve totalement le principe, mais les congés parentaux payés au niveau de l'indemnité maladie journalière, c'est une belle idée qui peut coûter très cher et finir par être insoutenable.²⁷⁰

Le gouvernement de Macron fait alors obstacle à ce projet en raison de son coût. Bien que Macron se qualifie de pro-européen, il s'oppose à la proposition de l'UE. Cette opposition fait aussi partie de l'analyse d'Amandine Crespy, professeur agrégé de science politique et d'études européennes, dans laquelle elle estime que Macron ne parvient pas à réaliser une nouvelle vision de politique de gauche.²⁷¹ Ceci confirme également la problématique évoquée qui se pose autour du budget de l'égalité : les moyens financiers sont souvent trop restreints pour rompre avec les structures existantes qui oppriment les femmes. Autrement dit, tout est connecté, ce qui rend cette décision contradictoire. En reprenant l'avis de Schiappa, elle insiste sur le fait que l'égalité des sexes ne doit pas être considérée isolément, précisément ce que Macron semble faire dans ce cas.²⁷² Comment parvenir à l'égalité des salaires et des

²⁶⁵ Assurance Maladie, « La durée du congé maternité ».

²⁶⁶ Assurance Maladie, « Congé maternité : vos indemnités journalières »

²⁶⁷ NAV, « Hvem kan få foreldrepenget? »

²⁶⁸ Commission Européenne, « Équilibre entre vie professionnelle et vie privée »

²⁶⁹ Causette, « Pour un congé paternité digne de ce nom ».

²⁷⁰ Parlement Européen, « Débat avec le président de la République française, Emmanuel Macron »

²⁷¹ Crespy, « Why Macron Is Not The New Left »

²⁷² Nadau, « "530 millions" pour la lutte contre les violences conjugales »

pensions sans égalité des chances de travailler ? Les propositions de directive ont été adoptées en 2019, un accomplissement décrit comme « [u]ne victoire sociale européenne en demi-teinte », surtout à cause de la France.²⁷³ La directive a toutefois abandonné l'idée d'imposer le régime aux pays membres car « [c]était ça ou la directive passait aux oubliettes ».²⁷⁴

Ce blocage par le président Macron a provoqué les syndicats. Ils critiquent notamment le fait de refuser une mesure pro-égalité lorsque cela est bien l'engagement au cœur du gouvernement.²⁷⁵ La directive de l'UE avait en effet une double intention : améliorer les conditions du congé parental, et constituer une stratégie pour lutter contre l'inégalité de rémunération en diminuant la pause de travail pour les mères.²⁷⁶ Cette résistance par Macron justifie pourquoi on pourrait à juste titre se demander si l'égalité entre les sexes est bien sa véritable ambition, et donc si l'engagement mérite l'étiquette « la grande cause du quinquennat ». Le fait que le budget limite cette mesure accroît effectivement la défiance à l'égard du projet présidentiel. Schiappa a certes fait état d'un processus de mise en œuvre d'un congé paternité « de trois ou quatre semaines ».²⁷⁷ Néanmoins, elle a également garanti en 2017 que « [l]'égalité entre les femmes et les hommes ce ne sera plus seulement des discours, ce seront des actes ».²⁷⁸ Cependant, les actions dans ce champ politique n'ont jusqu'à présent seulement pris la forme de discours.

Une transparence accrue se pose comme l'une des stratégies de l'égalité dans la vie professionnelle. L'index de l'égalité au sein des entreprises peut être efficace pour dévoiler la discrimination potentielle, ainsi que la loi en cours d'élaboration, introduite lors du G7, qui propose un outil pour rompre avec les conditions inéquitables. Les femmes sont cependant confrontées à de nombreux défis dans le monde du travail qui limitent leur autonomie financière, ancrés aussi dans d'autres champs que celui du salaire : les femmes sont toujours majoritaires en termes du travail à temps partiel et elles ont une vie professionnelle plus irrégulière que les hommes, ce qui limite leur vie active, leur salaire et leur pension. C'est donc le rôle maternel qui constitue le plus grand défi pour les femmes. L'absence des mesures concrètes sur le congé parental, ou bien la résistance contre la proposition à l'échelle européenne, est à vrai dire contradictoire dans ce contexte. À moins que les femmes soient

²⁷³ Hennequin, « Congé parental européen »

²⁷⁴ Ibid.

²⁷⁵ Laurent, 02/05/2018, <https://twitter.com/CfdtBerger/status/991687065858437120>

²⁷⁶ Commission Européenne, « Better work-life balance for parents and carers in the EU »

²⁷⁷ Quenet et al. « Marlène Schiappa au JDD »

²⁷⁸ Ibid.

véritablement les gagnantes de la réforme des retraites, il semble que la vie professionnelle des femmes demeure relativement inchangée au cours du mandat de Macron.

4.3 La vie publique

« Le corps des femmes n'est pas un bien public » a déclaré Schiappa, exigeant qu'il soit temps de cesser de banaliser les crimes commis contre les femmes dans l'espace public.²⁷⁹ Rappelons que la quatrième vague féministe est fortement caractérisée par le combat contre le *harcèlement sexuel*, un concept qui domine le climat social lors de la fondation d'EM. D'après le HCE, les actes sexistes sont principalement commis par des hommes, dont les femmes sont des victimes dans 87% de cas.²⁸⁰ En outre, 99% des Françaises admettent qu'elles ont subi un acte de sexisme verbal ou physique en 2019.²⁸¹ Dans cette sous-partie de l'analyse, le harcèlement sexuel sera une notion-clé. Cette notion, rappelons-le, est définie comme un comportement (souvent) répétitif de nature sexuelle imposé à une personne, qui est perçue comme hostile, intimidant ou offensant.²⁸² Le *harcèlement sexuel* concerne des actes divers, comme « des sifflements ou des commentaires sur le physique, non punis par la loi, ou des injures, punies par la loi », alors que les violences sexuelles sont dans tous les cas punissables.²⁸³ Cependant, ces notions ne sont pas des concepts isolés. Il y a plutôt une transition qu'une frontière fixe entre elles, car dans de nombreux cas, une agression commence par du harcèlement et dégénère en violence sexuelle.²⁸⁴

Dans le discours de 25 novembre 2017, nous nous souvenons que Macron a criminalisé le harcèlement sexuel, notamment en dirigeant la honte vers l'auteur de l'acte. Il a aussi proclamé que la France ne doit plus être un pays où les femmes ont peur.²⁸⁵ De plus, nous avons pu constater un phénomène culturel en France qu'on pourrait appeler « la séduction à la française ». Cette particularité peut empêcher la honte de frapper la personne responsable, dû au fait que les actes d'oppression peuvent constituer une zone grise liée à cette culture, une domination légitime. C'est la raison pour laquelle la lutte contre la verbalisation de harcèlement de rue a été l'une des ambitions du gouvernement de Macron.

²⁷⁹ Schiappa, « Déclaration de Mme Marlène Schiappa »

²⁸⁰ Gresy et al. « Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019 », p.7

²⁸¹ Ibid.

²⁸² Code pénal - Article 222-33,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000037289662&cidTexte=LEGITEX T000006070719&dateTexte=20180806>

²⁸³ Haut Conseil à l'égalité, « Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun », p.5

²⁸⁴ Ibid. p.15

²⁸⁵ Macron, « Discours du Président de la République »

4.3.1 La loi Schiappa

L'une des priorités annoncées par Macron dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes est le renforcement de l'arsenal oppressif. Cela a été complété par une loi votée en 2018, souvent appelée « la loi Schiappa », nommée d'après la secrétaire d'État elle-même.²⁸⁶ Un incident particulier a probablement fait accélérer le processus d'établissement de cette loi en 2018. Une jeune parisienne, Marie, est devenue le visage de toutes celles qui subissent ce délit. Le 24 juillet 2018, lorsqu'elle a répondu son harceleur, il a continué en l'attaquant verbalement et physiquement devant un public.²⁸⁷ L'incident fut filmé et diffusé, illustrant précisément comment l'autonomie des femmes peut être limitée par le fait qu'elles soient des femmes. Ainsi, une nouveauté pertinente de la loi Schiappa est qu'elle introduit la pénalisation économique des *outrages sexistes*. Ce concept diffère du harcèlement sexuel en impliquant également des cas isolés, ce qui caractérise souvent le harcèlement de rue.²⁸⁸

Étant donné qu'il existe désormais une loi spécifique qui intègre l'outrage sexiste, cela permet d'indiquer le statut de victime à un stade plus précoce qu'auparavant. Comme déjà évoqué, le langage corporel peut intervenir dans ce cadre.²⁸⁹ La peur qui survient d'une seule situation est la preuve qu'un délit a eu lieu, ce qui justifie le droit de porter plainte. Cette mesure est une manière de rendre la France plus sûre pour les femmes, vu que 8 sur 10 femmes ont peur de se déplacer seules dans les rues le soir.²⁹⁰ En outre, lorsque ces actes sont considérés comme une infraction, cela peut faciliter l'effacement de l'image « romantique » du harcèlement sexuel. L'amende symbolise une résistance contre « la séduction à la française » dans le processus de changer la mentalité, ce qui reflète la priorité de lutter contre la violence faite aux femmes à travers un combat culturel. La loi fournit donc la base pour cesser de défendre et d'excuser ces actions qui ne sont plus perçues comme charmantes, ainsi que de reconnaître que la crainte qui surgit de telles situations équivaut à un outrage sexiste.

La loi a été critiquée dans une tribune par une dizaine de professeurs d'université féministes, car elle est perçue comme superflue. Parmi elles, nous trouvons Elizabeth Brown, de l'Université Panthéon-Sorbonne, Paris, et Alice Debauche de l'Université de Strasbourg. Selon elles, il aurait été plus efficace d'intensifier les lois existantes, au lieu de déterminer

²⁸⁶ LOI n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (1), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037284450&categorieLien=id#JORFSCITA000037284453>

²⁸⁷ Méréo, « Harcèlement de rue : une vidéo pour ouvrir les yeux »

²⁸⁸ Roig, « Outrage sexiste – Définition »

²⁸⁹ Millepied, « Le pouvoir des mots et des corps », p.8

²⁹⁰ Schiappa, *Le deuxième sexe de la démocratie*, p.17

qu'un type de harcèlement est illégitime.²⁹¹ Vu que la *rue* est explicitement mise en valeur, la loi ne dénonce pas aussi clairement le harcèlement qui se déroule ailleurs dans l'espace public. Elles évoquent aussi le fait qu'il existe une loi similaire en Belgique depuis 2012, dont les effets montrent un résultat contre-productif. En effet, la quantité des plaintes à Bruxelles a reculé car « comme pour d'autres atteintes aux corps des femmes, la charge de la preuve continue de leur incomber ». ²⁹² Schiappa, au contraire, plaide pour la nécessité de cette loi. Selon elle, la loi est inédite car elle *verbalise* le harcèlement de rue, et sert à criminaliser le harcèlement dès l'acte *verbale* avant qu'il ne s'intensifie à un acte *physique*.²⁹³

Deux ans après l'adoption de la loi, la Fondation des femmes l'a évaluée et l'a jugée insuffisante basée sur le fait qu'il existe encore un grand nombre de femmes qui confirment que le harcèlement est un élément présent dans leur quotidien.²⁹⁴ Depuis sa mise en œuvre, 1124 cas ont été enregistrés en 2019.²⁹⁵ C'est un taux étonnamment bas comparé à la quantité des femmes qui ont subi du sexisme pendant la même période, un chiffre évoqué ci-dessus (99%). Ceci justifie la méfiance des féministes : la loi ne parvient évidemment pas à sanctionner tous les auteurs de harcèlement de rue. Malgré cela, Schiappa défend la réglementation de la loi en raison de sa fonction pédagogique. Elle compare la loi à un panneau stop qui transmet un message respecté par la majorité de la population sans un policier sur place. À l'instar, bien qu'il soit impossible de punir tous les agresseurs, selon elle, la loi abaisse au moins le seuil de tolérance pour ces actes.²⁹⁶

4.3.2 Le transport public

La situation la plus courante de harcèlement sexuel dans l'espace public concerne le domaine de transport public.²⁹⁷ Nous trouvons par conséquent l'outrage sexiste dans les transports collectifs et dans les lieux destinés à l'accès d'un transport comme un point explicitement incorporé dans la loi Schiappa.²⁹⁸ L'auteure de la loi elle-même nous suggère un scénario classique :

Vous êtes dans le métro, vous êtes une femme, un homme vous suit. Vous descendez, (il) descend.
Vous remontez dans un autre métro, (il) remonte. (Il) vous demande votre numéro de téléphone. (Il)

²⁹¹ Brown, « Contre la pénalisation du harcèlement de rue »

²⁹² Ibid.

²⁹³ Lavieille, « Marlène Schiappa »

²⁹⁴ Franceinfo, « Harcèlement de rue : les sanctions sont-elles vraiment efficaces ? »

²⁹⁵ Gresy et al. « Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019 », p.21

²⁹⁶ Lavieille, « Marlène Schiappa »

²⁹⁷ Gresy et al. « Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019 », p.21

²⁹⁸ LOI n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (1), <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037284450&categorieLien=id#JORFSCTA000037284453>

vous redemande votre numéro de téléphone. Il vous reredemande votre numéro de téléphone. Vous vous sentez oppressée, c'est du harcèlement de rue.²⁹⁹

Le harcèlement sexuel dans l'espace public, notamment dans les transports en commun en France, était un enjeu à l'ordre du jour dès 2015 à travers des actions organisées par des collectifs féministes, comme la campagne #TakeBackTheMetro par Osez le Féminisme.³⁰⁰ À l'époque, dans un rapport lancé par le HCE, l'une des raisons pour lesquelles le harcèlement se produit si souvent dans ce contexte, est que les outils de signalement ne sont ni suffisamment annoncés, ni suffisamment développés.³⁰¹ Le conseil propose de mettre à disposition le numéro d'urgence 3117 par SMS pour faciliter l'alerte. Un outil commun de signalement au cas d'une agression dans les transports reste une stratégie dans la politique de Macron.³⁰² Cela est conforme à sa vision politique de prévention, toutefois ceci reste à établir, même si le HCE a préconisé cette stratégie il y a cinq ans.

Macron a fait référence au harcèlement dans les transports publics dès son discours de lancement, en mentionnant le service de l'arrêt de bus à la demande. Ceci était déjà essayé en 2017 dans plusieurs grandes villes en France, et correspond à une stratégie préventive pour accroître la sécurité autour d'un instant vulnérable.³⁰³ Le HCE met aussi en valeur ce service.³⁰⁴ En fait, au Canada, le service « Entre deux arrêts » a été une mesure réussie pour les Montréalaises depuis 1996.³⁰⁵ Toutefois, elle est toujours en cours d'être complètement réalisée en France. En outre, une forte augmentation de la surveillance des transports publics en Ile-de-France est aussi prévue pour lutter contre le harcèlement dans les transports.³⁰⁶ Par exemple, tous les bus grande couronne ont été équipés de caméras de surveillance en 2018, et des mesures similaires seront également prises pour les trains et les RER en 2021.³⁰⁷

En revanche, le HCE met en garde contre les transports réservés aux femmes, tels que des wagons ou des bus entiers. Selon le conseil, ce genre de séparation entre les sexes crée une distance artificielle de la mixité sociale, ce qui peut faire monter l'impression que les

²⁹⁹ Hussonnois-Alaya, « Marlène Schiappa annonce la verbalisation du harcèlement de rue »

³⁰⁰ Haut Conseil à l'égalité, « Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun », p.11

³⁰¹ Ibid. p.24-25

³⁰² Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, « Transports »

³⁰³ Macron, « Discours du Président de la République »

³⁰⁴ Un service qui permet aux femmes qui se déplacent seules le soir de demander le chauffeur de faire un arrêt plus près de leur destination finale.

³⁰⁵ Biarrotte, « « Femmes et ville » à Montréal ». p.93

³⁰⁶ Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, « Transports »

³⁰⁷ Ibid.

femmes sont « aguicheuses » - des femmes perçues comme séduisantes ou tentantes.³⁰⁸ En effet, une conséquence peut être une autonomie réduite pour les femmes. Dans ce cas-là, la circulation des femmes se limite aux transports qui leur sont réservées, ce qui peut rendre certains lieux dans l'espace public perçus comme la « propriété » des hommes. Ainsi, il est préférable que les deux sexes soient représentés dans les transports collectifs - à condition que les femmes se sentent protégées. Après tout, l'ambition de Macron pour la grande cause du quinquennat est de faire de la France un pays où les femmes peuvent se sentir en sécurité.³⁰⁹

La lutte contre le harcèlement sexuel dans l'espace public fait aussi partie du combat culturel de changer la mentalité des Français(es) qui tolèrent dans une certaine mesure le sexisme. En fait, l'une des raisons pour lesquelles il n'existe guère de données sur le domaine de harcèlement sexuel dans les transports, est que ces actes sont généralement « invisibles ».³¹⁰ Autrement dit, à la suite d'un acte sexiste, il n'est pas évident que la victime est consciente du fait qu'elle soit véritablement une victime. Voici un exemple d'un témoin qui illustre ce type de confusion : « Je ne dirai pas harcèlement, mais je trouve que beaucoup d'hommes durant les heures d'affluence en profitent un peu ».³¹¹ Encore un exemple de méconnaissance, ainsi que la notion de domination de Bourdieu mise en pratique. Par conséquent, le HCE indique qu'une clé essentielle du problème, qui correspond à la stratégie de prévention de Macron, est l'intégration de cette thématique dans les établissements scolaires.³¹²

4.3.3 L'établissement scolaire public

Macron insistait dans le discours de 2017 sur l'importance de poursuivre une politique de prévention dès un stade précoce.³¹³ En fait, le HCE suggère que l'une des raisons pour lesquelles le sexisme se produit est parce que l'on en est entouré dès le plus jeune âge, ce qui reproduit le sexisme dans la société.³¹⁴ La pertinence de la zone grise entre un comportement *sexiste* et un comportement *charmant*, réapparaît dans ce cadre. Selon Schiappa, vu que la culture française ne rejette pas complètement les comportements sexistes, cela signifie que cette façon de se comporter n'est pas forcément corrigée dans l'enfance, mais constitue plutôt

³⁰⁸ Haut Conseil à l'égalité, « Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun », p.28

³⁰⁹ Macron, « Discours du Président de la République »

³¹⁰ Haut Conseil à l'égalité, « Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun », p.17

³¹¹ Ibid.

³¹² Ibid. P.31

³¹³ Macron, « Discours du Président de la République »

³¹⁴ Gresy et al. « Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019 », p.65

une qualité que les jeunes peuvent observer et adopter.³¹⁵ Les inégalités homme-femme peuvent donc s'expliquer comme un résultat de la socialisation, et par conséquent, le travail fait auprès des générations futures constitue l'un des facteurs pour parvenir à changer les mœurs.³¹⁶ La politique de Macron s'appuie sur cette philosophie, nous l'avons vu, en désignant l'éducation comme l'une des priorités politiques lancées en 2017 pour en finir avec les inégalités.

L'une des stratégies proposées par Macron en 2017 est de prévenir contre l'ensemble des violences faites aux femmes par le biais d'un module d'enseignement.³¹⁷ Il n'insiste pas seulement sur la formation des jeunes, mais aussi sur la formation des enseignants et du personnel des institutions éducatives. En effet, la formation des enseignants peut être un facteur important pour réussir un travail de prévention, car il s'avère que les enseignants détectent plus souvent l'intimidation que le harcèlement sexuel.³¹⁸ Un guide de formation lancé pour la fonction publique complète cette mesure, tandis qu'un propre guide scolaire semble absent. Par ailleurs, l'enjeu d'une formation spécifique pour les écoles n'est pas inclus non plus dans les engagements pour l'éducation nationale.³¹⁹ En tout cas, ce guide pour la fonction publique inclut une obligation des écoles publiques de dispenser une éducation conformément à une formation pour prévenir et combattre les violences sexuelles.³²⁰ Les objectifs sont, entre autres, de véhiculer une sensibilisation afin que les élèves puissent identifier, agir de manière adéquate et maîtriser le cadre juridique relatif aux violences sexuelles. Par ailleurs, le module doit transmettre une sensibilisation aux élèves en matière de la responsabilité individuelle et collective à propos des violences envers les femmes.³²¹

En outre, imposer aux jeunes un sens de responsabilité face à la violence qui sévit dans la société française semble propice à la suite des mouvements #MeToo. Entre les jeunes, la tendance reste pour l'instant la même : les filles sont la cible et les garçons sont les pratiquants du sexisme.³²² À l'issue des mouvements #MeToo, l'une des expériences à noter est le problème très répandu du harcèlement sexuel chez les adolescents. En effet, une étude américaine met en avant que 90% des élèves ont déjà vécu le harcèlement sexuel à 12,5

³¹⁵ Hirou, « Marlène Schiappa : "Des référents égalité à l'école" »

³¹⁶ Gresy et al. « Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019 », p.65

³¹⁷ Macron, « Discours du Président de la République »

³¹⁸ Skoog et al. « Study protocol for PRISE », p.4

³¹⁹ Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, « Education nationale »

³²⁰ Ministère de l'Action et des Comptes publics, « Guide de formation sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique », p.15

³²¹ Ibid.

³²² Skoog et al. « Study protocol for PRISE », p.2

ans.³²³ Bien que garantir l'égalité fasse partie de la responsabilité civique des établissements scolaires³²⁴, l'école s'avère être l'un des lieux principaux de harcèlement sexuel chez les jeunes.³²⁵ Une mesure progressiste pour lutter contre les préjugés sexistes au sein de ce domaine est l'installation d'un référent Égalité : depuis la rentrée 2018, tous les établissements scolaires désignent une personne ressource en charge de la prévention contre les violences sexuelles et responsable de promouvoir la culture d'égalité.³²⁶

Selon Martine Nourrit, infirmière et conseillère conjugale, un changement d'attitude est indispensable, car #MeToo n'a pas eu un impact chez jeunes.³²⁷ Des déclarations des jeunes démontrent cela. Par exemple, la phrase « [s]e faire siffler dans la rue, c'est des choses auxquelles on s'habitue » prononcée par une lycéenne, témoigne d'une tolérance persistante des filles à l'égard des attitudes désobligeantes.³²⁸ Par ailleurs, l'égoïsme et l'indifférence exprimés par un lycéen qui dit « [b]ah, elle ne bougeait pas ! » pour justifier le consentement de la victime, illustre un symptôme typique de la culture du viol.³²⁹ Une formation qui élimine ce genre d'attitudes est donc cruciale pour prévenir la propagation du sexisme et la violence envers les femmes dans d'autres sphères en dehors du milieu scolaire. Selon Nourrit, le *consentement*³³⁰ est un terme pertinent pour y parvenir, un argument qui est aussi soutenu par Schiappa. En appréhendant ce concept dès le plus jeune âge, les Français(es) peuvent adopter cette responsabilité et agir de manière adéquate.³³¹ Schiappa garantit que ce concept-clé sera enseigné à travers des campagnes télévisées et sera central dans la formation des enseignants.³³² Cependant, la notion de consentement n'est nulle part implémentée dans le guide évoqué, ce qui est un manque surprenant.

La politique de Macron dans ce domaine vise à rendre la vie publique des Françaises plus sûre. La loi Schiappa combinée à un accroissement de surveillance lors du transport, permettent une plus libre circulation des femmes dans l'espace public. Cependant, la population reste toujours en attente d'un outil d'alerte finalisé. Enfin, le défi fondamental est

³²³ Ibid. p.2

³²⁴ « Code de l'éducation », article L121-1, https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=9AFE96B863180EB8822CBC8CF6BF0128.tplgfr26s_1?idSectionTA=LEGISCTA000006166561&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20200323

³²⁵ Skoog et al. « Study protocol for PRISE », p.3

³²⁶ Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, « Education nationale »

³²⁷ Tréca-Durand, « Il n'y en a qu'un seul qui demande à la jeune fille si elle est d'accord ? »

³²⁸ Ibid.

³²⁹ Ibid.

³³⁰ Cette notion a récemment connu une renaissance en raison du livre polémique de Vanessa Springola, *Le Consentement* de 2020.

³³¹ Hirou, « Marlène Schiappa : "Des référents égalité à l'école" »

³³² Ibid.

lié au combat culturel : de discerner le consentement et le harcèlement sexuel, surtout chez les jeunes. Pour mettre fin à la banalisation des délits commis contre les femmes, la sensibilisation et la responsabilisation des jeunes semblent constituer une stratégie importante pour atteindre un changement d'attitude persistant. Le guide de formation cherche à contribuer dans ce domaine, néanmoins, sous forme d'une édition plus réduite qu'attendu.

5. Conclusion

Au début de ce mémoire, nous avons présenté notre objectif, qui était d'évaluer la labellisation de « grande cause du quinquennat » et la mise en œuvre de la politique d'égalité homme-femme menée par Macron et son équipe. Tout au long du mémoire, l'analyse de discours a surtout été un élément au centre de notre attention. Il s'agit en particulier d'un discours qui démontre l'inégalité homme-femme, qu'il serve à briser le statut traditionnel des femmes ou à le reproduire, selon la théorie de Fairclough. Nous avons également cherché à analyser les discours du président Macron et des représentants du gouvernement pour acquérir un aperçu et une compréhension des choix politiques qui servent à combattre l'inégalité des sexes. En étudiant la deuxième et la quatrième vague féministe, nous avons découvert qu'un trait caractéristique est l'élément de la *collectivité*. De même, nous avons remarqué que Macron et son gouvernement pratiquent une rhétorique unificatrice, en jouant sur un champ lexical circulant autour d'un combat collectif. Rappelons-nous que Schiappa a qualifié Macron de « leader féministe », reflétant une communauté de valeurs féministes.³³³ Un autre exemple est le concept d'*empowerment* dans le contexte de la campagne « Elles marchent ».³³⁴ Ce concept féministe unit les dimensions de la puissance, le progrès et la communauté, dans ce contexte-ci lié à la parité comme un enjeu central de la politique de Macron.³³⁵ En fait, la parité comme enjeu en soi établit un projet commun d'égalité des sexes, et exige justement une rhétorique qui joue sur le champ lexical de collectivité afin de mobiliser les femmes.

En outre, nous avons vu qu'un aspect du combat féministe est qu'il est culturellement ancré. Cela justifie une rhétorique qui porte sur le combat culturel, surtout lié à la *honte* et la *culpabilité*. Ceci s'est avéré être une lutte au cœur du mouvement #MeToo. Cependant, nous avons pu constater que le combat culturel représente un obstacle particulièrement important dans la société française, dû à une certaine acceptation de sexisme. Cela peut s'expliquer, entre autres, par le concept de *domination masculine* établi par Bourdieu. Cette domination

³³³ En Marche ! « Nous voulons plus de femmes en politique »

³³⁴ En Marche ! « Signez l'appel « Elles Marchent » »

³³⁵ Bacqué et al. « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? » p.25

peut être déguisée en une structure socialement acceptée qui exploite la méconnaissance des victimes. Une rhétorique qui sert à « changer les mentalités » est ainsi une affirmation récurrente dans les discours du gouvernement de Macron, qui cherche à transférer la responsabilité de la victime à l'agresseur.³³⁶ Macron souligne notamment l'urgence de ce changement dans le discours du 25 novembre 2017, en décrivant la puissance de la voix des femmes, comme « une clameur » et « un cri », qui compose un outil pour dénoncer et culpabiliser la personne juste. À travers l'emploi de ces aspects rhétoriques évoqués, nous estimons que l'élément commun, dans le discours de Macron et dans le discours féministe en général, est qu'ils visent à inciter les femmes à briser le silence. Nous comprenons ainsi la prise de parole des femmes comme le principe primordial pour lutter contre l'injustice des sexes. Comme nous l'avons vu à travers nos analyses, le discours macroniste met ceci en exergue. Il manifeste l'importance de faire entendre la voix féminine, notamment en politique. Par ailleurs, cette rhétorique encourage les femmes à faire entendre leur voix lorsqu'elles sont opprimées, et véhicule le message que les femmes ne devraient plus être étouffées par la honte, les structures sociales ou la dévalorisation en raison de leur sexe.

Ensuite, en ce qui concerne la politique mise en œuvre, nous avons vu que dès le début du mandat de Macron en 2017, la France a été confrontée à de multiples défis sociaux. Parmi eux, le mouvement des gilets jaunes et la réforme des retraites se démarquent surtout. Une attention particulière a été accordée à ces révoltes politiques, qui ont conduit à placer l'égalité homme-femme dans l'ombre de celles-ci. Cependant, même si l'enjeu se trouve à l'arrière-plan, les femmes ne sont pas entièrement oubliées. À titre d'exemple, nous avons vu qu'Edouard Philippe a affirmé que la réforme des retraites sera en faveur des femmes.³³⁷ Également, nous avons remarqué que les collectifs féministes se battent en général pour l'égalité, mais exploitent aussi les questions sociales à l'ordre du jour pour améliorer la situation des femmes. Cela signifie que l'égalité des sexes se pose parfois comme l'enjeu principal, et parfois elle est intégrée dans des questions politiques plus vastes.

Cela est encore une fois le cas face à la crise sanitaire que la France connaît à l'heure actuelle. À cause de Covid-19, les Français ont été confinés pendant de longues semaines, ce qui a causé une augmentation des incidents des violences conjugales de 30%.³³⁸ Cela donne au mot « emprise » une nouvelle signification. Pour mieux accompagner les victimes, vu

³³⁶ Macron, « Le programme d'Emmanuel Macron pour l'égalité entre les femmes et les hommes »

³³⁷ Philippe, « Discours de M. Édouard PHILIPPE », p.6

³³⁸ Haut Conseil à l'Égalité, « Le confinement : un révélateur des rôles sociaux des femmes et des hommes »

qu'elles sont obligées de rester à la maison, les alertes en ligne sont plus privilégiées. Par conséquent, les forces de l'ordre sont disponibles à travers la plateforme gouvernementale « Arrêtons les violences » 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.³³⁹ Le gouvernement a également supplémenté le numéro d'alerte 3919 avec le numéro 14 qui sert à signaler les forces de l'ordre sans avoir à parler. Une autre mesure pour faciliter l'alerte pendant cette période est par le code « masque 19 ». Cela implique que lorsque les femmes sont à la pharmacie, même en présence de leur partenaire violent, les femmes peuvent alerter les pharmaciens en annonçant ce code.³⁴⁰ Néanmoins, cet état d'urgence sanitaire révèle l'ampleur du problème en termes d'inégalité homme-femme en tant que question sociale, notamment dans le secteur du travail. En fait, ce sont les métiers souvent occupés par les femmes qui sont en première ligne dans la lutte contre le virus.³⁴¹ Par exemple, ce sont principalement les femmes qui travaillent comme infirmières et aides-soignantes. Les femmes sont de même majoritaires en ce qui concerne le travail qui fournit les produits alimentaires et les produits de première nécessité. Cette période est ainsi considérée comme un moment-clé dans la lutte contre les inégalités, puisque ces positions sont inestimables lors de cette pandémie, alors qu'elles sont traditionnellement sous-évaluées.³⁴² La pandémie pourrait ainsi être un moment de prise de conscience important concernant le rôle des femmes dans la société.

Macron a déclaré qu'en choisissant l'égalité homme-femme comme l'enjeu en priorité, il la mettrait avant tout chaque jour pendant le mandat présidentiel.³⁴³ Cependant, nous observons que l'égalité n'est pas une caractéristique omniprésente de sa politique. Comme expliqué ci-dessus, la tendance a depuis un certain temps été que l'égalité n'a pas été l'enjeu à l'ordre du jour en tant que tel, mais plutôt intégrée au sein d'autres questions sociales. Cela affaiblit la justification de la désigner comme la « grande cause ». Par ailleurs, nous avons vu que Macron n'est pas révolutionnaire en attaquant cet enjeu. Au contraire, nous avons pu observer que d'autres gouvernements précédents ont été plus progressistes dans certains cas, par exemple par rapport au poste et à la puissance du ministre en charge de l'égalité. Toutefois, Macron et son équipe ont fait des efforts dans certains domaines, surtout en matière de mise en œuvre d'une politique de prévention contre la violence faite aux femmes. Macron s'est montré particulièrement actif dans ce combat, tandis qu'il n'a pas été aussi progressiste

³³⁹ Schiappa, « Marlène Schiappa : "Aider les victimes à s'extraire des situations de violence" »

³⁴⁰ Ibid.

³⁴¹ Haut Conseil à l'Égalité, « Le confinement : un révélateur des rôles sociaux des femmes et des hommes »

³⁴² Ibid.

³⁴³ Macron, « Discours du Président de la République »

en luttant contre les structures qui produisent l'asymétrie entre les sexes, notamment dans la vie professionnelle. Ainsi, l'engagement ne mérite peut-être pas le titre de « grande cause du quinquennat », mais le président et son gouvernement méritent certainement d'être félicité pour les mesures qui conduisent à avancer l'égalité homme-femme, que l'ONU préconise comme le fondement indispensable pour faire progresser le monde.³⁴⁴ Il reste à savoir si c'est précisément l'engagement de Macron qui va faire de la France un pays où les femmes n'ont plus peur et peuvent s'épanouir au même titre que les hommes.

6. Bibliographie

Sources primaires :

- Ardhuin, Lise. « Arrêtons-les ! ». Secrétariat d'Etat en charge de l'Egalité entre les femmes et les hommes. 26/10/2017. https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/10/Communique-de-presse_campagneEgaliteFH_VDEF.pdf
- En Marche ! « Signez l'appel « Elles Marchent » ». 21/12/2016. <https://en-marche.fr/articles/actualites/signez-lappel-marchent>
- En Marche ! « Construire une majorité de projet ». 19/01/2017. <https://en-marche.fr/articles/actualites/construire-majorite-de-projet>
- En Marche ! « Nous voulons plus de femmes en politique ». 02/02/2017. <https://en-marche.fr/articles/videos/femme-legislatives>
- Gouvernement français. « Émancipation économique des femmes : un projet de loi né au G7 ». 27/08/2019. <https://www.gouvernement.fr/emancipation-economique-des-femmes-un-projet-de-loi-ne-au-g7>
- Gouvernement français. « Un Grenelle et des mesures fortes pour lutter contre les violences conjugales ». 03/09/2019. <https://www.gouvernement.fr/un-grenelle-et-des-mesures-fortes-pour-lutter-contre-les-violences-conjugales>
- Gouvernement français. « Attribution du label Grande cause nationale 2018 ». 16/04/2018. <https://www.gouvernement.fr/partage/10112-attribution-du-label-grande-cause-nationale-2018>
- Gouvernement français. « Le label Grande cause nationale 2019 ». 02/04/2019. <https://www.gouvernement.fr/partage/11032-le-label-grande-cause-nationale-2019>
- Hirou, Amandine. « Marlène Schiappa : "Des référents égalité à l'école" ». *L'Express*. 08/05/2018. https://www.lexpress.fr/actualite/societe/des-referents-egalite-a-l-ecole_2005691.html
- Hussonnois-Alaya, Céline. « Marlène Schiappa annonce la verbalisation du harcèlement de rue ». *BFMTV*. 12/09/2017. <https://www.bfmtv.com/societe/marlene-schiappa-annonce-la-verbalisation-du-harcelement-de-rue-1254290.html>
- Lavieille, Philippe. « Marlène Schiappa : « Les premières amendes contre le harcèlement de rue seront mises à l'automne » ». *Le Parisien*. 29/07/2018. <http://www.leparisien.fr/societe/marlene-schiappa-les-premieres-amendes-contre-le-harcelement-de-rue-seront-mises-a-l-automne-29-07-2018-7837455.php>
- Macron, Emmanuel. *Révolution*. Saint-Amand-Montrond : XO Éditions, 2016.

³⁴⁴ ONU, « Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »

- Macron, Emmanuel. « Emmanuel Macron présente son programme ». En Marche ! 02/03/2017. <https://en-marche.fr/articles/videos/emmanuel-macron-presentation-programme>
- Macron, Emmanuel. « Emmanuel Macron président ». En Marche ! 02/03/2017. <https://storage.googleapis.com/en-marche-fr/COMMUNICATION/Programme-Emmanuel-Macron.pdf>
- Macron, Emmanuel. « Le programme d'Emmanuel Macron pour l'égalité entre les femmes et les hommes ». En Marche ! 2017. <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/egalite-hommes-et-femmes>
- Macron, Emmanuel. « Il y aura un ministère plein et entier des Droits des Femmes. #MacronDirect ». 28/04/2017. <https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/858045179156148224?s=20>
- Macron, Emmanuel. « Allocution d'Emmanuel Macron ». 07/05/2017. <https://en-marche.fr/articles/discours/allocution-emmanuel-macron-7-mai-2017-president>
- Macron, Emmanuel. « Discours du Président de la République à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du lancement de la grande cause du quinquennat ». Élysée. 25/11/2017. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/11/25/discours-du-president-de-la-republique-a-l-occasion-de-la-journee-internationale-pour-l-elimination-de-la-violence-a-l-egard-des-femmes-et-du-lancement-de-la-grande-cause-du-quinquennat>
- Macron, Emmanuel. « Discours du Président de la République Emmanuel Macron à la 73e Assemblée générale des Nations unies ». Élysée. 26/09/2018. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/09/26/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-73e-assemblee-generale-des-nations-unies>
- Macron, Emmanuel. « J'adresse mon soutien à chaque femme qui a vécu des violences sexistes ou sexuelles... ». 23/11/2019. <https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/1198313852561174529>
- Macron, Emmanuel. « Notre génération sera celle de l'égalité femmes-hommes. Écoutez le message du Président Emmanuel Macron ». Élysée. 08/03/2020. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/08/8-mars-egalite-femmes-hommes-message-president-emmanuel-macron>
- Ministère de l'Action et des Comptes publics. « Guide de formation sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ». 2018. https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_outils_de_la_GRH/guide-formation-prevention-violences-sexuelles-2018.pdf
- Ministère de l'Intérieur. « Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2018 ». 10/07/2019. <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/Communiqués/Etude-nationale-relative-aux-morts-violentes-au-sein-du-couple>
- Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère du Travail, Ministère de l'Action et des Comptes Publics. « Les retraités et les retraites ». 2018. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/retraites_2018.pdf
- Ministère des Solidarités et de la Santé. Secrétariat d'État chargé des Retraites. « Mesures pour la retraite des femmes : une priorité du gouvernement ». 14/02/2020. https://reforme-retraite.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_mesures_retraites_femmes.pdf
- Ministère du Travail. Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL ». 2018. https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/egalite-femmes-hommes_0518.pdf

- Ministre du travail. Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « L'index de l'égalité femmes-hommes ». 2018. https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/index_egalite_fh_22-11-18.pdf
- Nadau, Louis. « "530 millions" pour la lutte contre les violences conjugales : l'enfumage de Marlène Schiappa ». *Marianne*. 03/09/2019. <https://www.marianne.net/politique/530-millions-pour-la-lutte-contre-les-violences-conjugales-l-enfumage-de-marlene-schiappa>
- Parlement Européen. « Débat avec le président de la République française, Emmanuel Macron, sur l'avenir de l'Europe (débat) ». 17/04/2018. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CRE-8-2018-04-17-ITM-004_FR.html
- Philippe, Édouard. « Clôture du Grenelle contre les violences conjugales ». Le gouvernement français. 25/11/2019. https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/11/discours_de_m._edouard_philippe_premier_ministre_-_cloture_du_grenelle_contre_les_violences_conjugales_-_25.11.2019.pdf
- Philippe, Édouard. « Discours de M. Édouard PHILIPPE, Premier ministre Présentation du système universel de retraite ». Le gouvernement français. 11/12/2019. https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/12/discours_de_m._edouard_philippe_premier_ministre_-_presentation_du_systeme_universel_de_retraite_au_cese_-_11.12.2019.pdf
- Quenet, Marie, d'Allonnes, David Revault et Souffi, Emmanuelle. « Marlène Schiappa au JDD : "On dit que la parole des femmes se libère. C'est l'écoute qui se libère" ». *Le Journal du Dimanche*. 07/03/2020. https://www.lejdd.fr/Politique/marlene-schiappa-au-jdd-les-femmes-ne-veulent-plus-etre-assignees-au-role-de-victimes-3953958?Echobox=1583619200&fbclid=IwAR0eDhp1EWqRvW3OoNoIf8fZ3-E73nJ0m3mkjMK4LgRVqPMOw7EuGnWvWWc#utm_medium=Social&xtr=CS1-3&utm_source=Facebook
- Schiappa, Marlène. *Le deuxième sexe de la démocratie*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2018.
- Schiappa, Marlène. « Déclaration de Mme Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, sur le projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes, Paris le 14 mai 2018 ». Vie publique. 14/05/2018. <https://www.vie-publique.fr/discours/206041-declaration-de-mme-marlene-schiappa-secretaire-detat-egalite-entre>
- Schiappa, Marlène. « Pour que le cinéma reste une fête... ». *Libération*. 29/02/2020. https://www.liberation.fr/debats/2020/02/29/pour-que-le-cinema-reste-une-fete_1780114
- Schiappa, Marlène « Marlène Schiappa : "Aider les victimes à s'extraire des situations de violence" ». En Marche ! 09/04/2020. <https://en-marche.fr/articles/actualites/interview-marlene-schiappa-violences-conjugales?fbclid=IwAR3ur0GAMg-VcZhq6pHHa8nGndF6K0gVBlqPX8ouGVbsb546ezPAwv6Mpcs>
- Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « Muriel Pénicaud, Marlène Schiappa et Benjamin Griveaux s'engagent en faveur de l'égalité salariale ». 03/11/2017. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/muriel-penicaud-marlene-schiappa-et-benjamin-griveaux-sengagent-en-faveur-de-legalite-salariale/>
- Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France

- en 2018 ». N° 14. 2019. https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/data/ONVF%20n°14-Violences%20au%20sein%20du%20couple%20et%20violences%20sexuelles_novembre%202019.pdf
- Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « Lancement d'une grande consultation publique sur l'égalité femmes – 03.12.2019 ». N° 1887. 03/12/2019. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/lancement-dune-grande-consultation-publique-sur-legalite-femmes-03-12-2019/>
- Secrétariat d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « LE NAME AND SHAME POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ». <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/le-name-and-shame-pour-faire-progresser-legalite-femmes-hommes/>
- Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « Biographie de Marlène Schiappa ». <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/biographie-de-marlene-schiappa/>
- Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « Grande cause du quinquennat ». <https://grande-cause-quinquennat.gouv.fr/>
- Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « Education nationale ». https://grande-cause-quinquennat.gouv.fr/mesure/agir-aupres-de-la-communaute-educative?term_id=14
- Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. « Transports ». <https://grande-cause-quinquennat.gouv.fr/mesures#taxo-25>

Sources secondaires :

- Andrieu, Larura. « CGT vs CFDT : 100 ans de tensions syndicales ». *Le Figaro*. 21/01/2020. <https://www.lefigaro.fr/social/cgt-vs-cfdt-nous-sommes-dans-un-moment-de-desunion-assez-fort-20200121>
- Assurance Maladie. « Congé maternité : vos indemnités journalières ». Ameli.fr. 16/01/2020. https://www.ameli.fr/assure/remboursements/indemnites-journalieres/conge-maternite#text_69084
- Assurance Maladie. « La durée du congé maternité ». Ameli.fr. 16/01/2020. <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/famille/maternite-paternite-adoption/conge-maternite>
- Assemblée nationale. « Simone Veil, (26 novembre 1974) ». 26/11/1974. <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/simone-veil-26-novembre-1974>
- Attac France. « A cause de Macron : le tube des manifs contre la réforme des retraites ! ». 20/01/2020. <https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/a-cause-de-macron-le-tube-des-manifs-contre-la-reforme-des-retraites>
- Bacqué, Marie-Hélène et Biewener, Carole. « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? ». *Idées économiques et sociales*. Vol. 173, n° 3. 2013. <https://doi.org/10.3917/idee.173.0025>
- Bankey, Ruth. « La Donna é Mobile : Constructing the irrational woman ». *Gender, Place & Culture*. Vol. 8, n°1. 01/03/2001. <https://doi-org.ezproxy.uio.no/10.1080/09663690120026316>

- Bardot, Brigitte. « Roman Polanski ». 07/02/2020.
https://twitter.com/brigitte_bardot/status/1233054595875852288
- Bastuck, Nicolas. « Violences conjugales : pourquoi la levée du secret médical est « dangereuse » ». *Le Point*. 27/11/2019. https://www.lepoint.fr/societe/violences-conjugales-pourquoi-la-levee-du-secret-medical-est-dangereuse-27-11-2019-2349893_23.php
- Beauvoir, Simone (de). *Le deuxième sexe I. Les faits et les mythes*. Paris : Éditions Gallimard, [1949] 2014.
- Beauvoir, Simone (de). *Le deuxième sexe II. L'expérience vécue*. Paris : Éditions Gallimard, [1949] 1950.
- Ben Soussan, Patrick. « La France ne veut pas de « latte pappa » ». *Spirale*. Vol. 2, n° 86. 2018. <https://doi.org/10.3917/spi.086.0007>
- Berger, Laurent. « La proposition de directive européenne pour l'équilibre vie professionnelle... ». 02/05/2018.
<https://twitter.com/CfdtBerger/status/991687065858437120>
- Bertrand, David. « L'essor du féminisme en ligne. Symptôme de l'émergence d'une quatrième vague féministe ? ». *Réseaux*. Vol. 208-209, n° 2. 2018.
<https://doi.org/10.3917/res.208.0229>
- B.H. « Qu'est-ce qu'une « grande cause nationale » ? ». *Le Figaro*. 25/11/2009.
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/11/25/01016-20091125ARTFIG00205-que-signifie-le-label-grande-cause-nationale-.php>
- Biarrotte, Lucile. « « Femmes et ville » à Montréal ». Mémoire de Magistère d'urbanisme et d'aménagement. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. 2011-2012.
http://geographie.ens.fr/IMG/file/Memoires_eleves/BIARROTTE%20Femmes%20et%20ville%20Montre%CC%81al%20version%20finale.pdf
- Bourdieu, Pierre. *La domination masculine*. Paris : Éditions du Seuil, 1998.
- Brown, Elizabeth et al. « Contre la pénalisation du harcèlement de rue ». *Libération*. 26/09/2017. https://www.liberation.fr/debats/2017/09/26/contre-la-penalisation-du-harcelement-de-rue_1599121
- Burba, Alberto et Bona, Marzia. « Regardless of the law, cases of femicide still fill the news in Europe: this worrying subject continues to arouse the interest of the media and international institutions, including in South East Europe ». *Osservatorio Balcani e Caucaso Transeuropa*. 28/11/2017.
<https://www.balcanicaucaso.org/eng/Areas/Europe/Femicide-the-numbers-in-Europe-184329>
- Bucur, Cristina. « A mould-breaking cabinet ? Changes and continuities in the formation of the 2017 French government ». *French Politics*. Vol. 15, n° 3. 01/08/2017.
<http://dx.doi.org/10.1057/s41253-017-0042-9>
- Butler, Judith. « Sex and Gender in Simone De Beauvoir's Second Sex ». *Yale French Studies*. N° 72. 1986. <https://doi.org/10.2307/2930225>
- Causette. « Pour un congé paternité digne de ce nom ». Change.org. 2017.
<https://www.change.org/p/pour-un-cong%C3%A9-paternit%C3%A9-digne-de-ce-nom>
- Causit, Charlotte et Leclercq, Noémie. « Pourquoi le mot "féminicide" fait-il toujours débat ? ». *Franceinfo*. 05/09/2019.
https://www.francetvinfo.fr/societe/feminicides/pourquoi-le-mot-feminicide-fait-il-toujours-debat_3599073.html
- CFDT. « LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS SUR LA RÉFORME DES RETRAITES ». 14/02/2020. https://www.cfdt.fr/portail/actualites/l-avenir-des-retraites/les-reponses-a-vos-questions-sur-la-reforme-des-retraites-srv2_1086987?preview=true&id=srv2_1086987#question18

- CGT. « Les femmes, les grandes perdantes de la réforme ». 16/01/2020.
<https://www.cgt.fr/actualites/france/retraite/egalite-femmehomme-mobilisation/les-femmes-les-grandes-perdantes-de-la>
- Collet, Benoit. « Manifestation anti-Trump à Paris : « J'ai peur qu'il autorise implicitement les hommes à se comporter comme lui » ». *Le Monde*. 21/01/2017.
https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/01/21/manifestation-anti-trump-a-paris-j-ai-peur-qu-il-autorise-implicitement-les-hommes-a-se-comporter-comme-lui_5066781_3222.html
- Commission Européenne. « Équilibre entre vie professionnelle et vie privée ». 2017.
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1311&langId=fr>
- Commission Européenne. « Better work-life balance for parents and carers in the EU: Council adopts new rules ». 13/06/2019. <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/06/13/better-work-life-balance-for-parents-and-carers-in-the-eu-council-adopts-new-rules/pdf>
- Conseil de l'Europe. « La Convention en bref ». [https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/the-convention-in-brief#{"11642062":2}](https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/the-convention-in-brief#{)
- Conseil de l'Europe. « A propos de la Convention ». <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/about-the-convention>
- Crespy, Amandine. « Why Macron Is Not The New Left ». *Social Europe*. 14/05/2018.
<https://www.socialeurope.eu/why-macron-is-not-the-new-left>
- Davis, Chelsea. « Maui woman starts what could be largest Trump inauguration movement ». *Hawaii News Now*. 06/01/2017.
<https://www.hawaiinewsnow.com/story/34198283/maui-woman-starts-what-could-be-largest-trump-inauguration-movement/>
- Deneuve, Catherine et al. « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle ». *Le Monde*. 09/01/2018.
https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/09/nous-defendons-une-liberte-d-importuner-indispensable-a-la-liberte-sexuelle_5239134_3232.html
- Fairclough, Norman. « Critical Discourse Analysis as a Method in Social Scientific Research ». Dans *Methods of Critical Discourse Analysis*. Edité par Ruth Wodak et Michael Meyer. London : SAGE publication, 2001. <https://sk-sagepub-com.ezproxy.uio.no/books/methods-of-critical-discourse-analysis/n6.xml>
- Farrow, Ronan. « From Aggressive Overtures to Sexual Assault: Harvey Weinstein's Accusers Tell Their Stories ». *The New Yorker*. 10/10/2017.
<https://www.newyorker.com/news/news-desk/from-aggressive-overtures-to-sexual-assault-harvey-weinsteins-accusers-tell-their-stories>
- Flynn, Catherine, Damant, Dominique et Bernard, Jeanne. « Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle ». *Nouvelles pratiques sociales*. Vol. 26, n° 2. 2014. <https://doi.org/10.7202/1029260ar>
- Fondation des femmes. « Communiqué de presse des associations... ». 25/11/2019.
<https://twitter.com/Fondationfemmes/status/1199009509085270016>
- Franceinfo*. « "Il m'a plaquée contre le mur, m'a mis les mains sur les seins" : au procès de Denis Baupin, les témoignages accablants se sont multipliés ». 08/02/2019.
https://www.francetvinfo.fr/politique/affaire/affaire-denis-baupin/il-s-est-jete-sur-moi-me-mettant-les-mains-aux-seins-au-proces-de-denis-baupin-les-temoignages-accablants-se-sont-multiplies_3180969.html
- Franceinfo*. « Harcèlement sexuel : l'initiatrice du mouvement #balancetonporc, Sandra Muller, condamnée pour "diffamation" ». 25/09/2019.
<https://www.francetvinfo.fr/societe/harcèlement-sexuel/harcèlement-sexuel->

[l'initiatrice-du-mouvement-balancetonporc-sandra-muller-condamnee-pour-diffamation_3631531.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-faites-aux-femmes/nous-toutes/direct-noustoutes-des-milliers-de-personnes-attendues-a-paris-et-en-province-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles_3715891.html)

Franceinfo. « DIRECT. Violences sexistes et sexuelles : 49 000 personnes ont participé à la marche #NousToutes à Paris, selon le cabinet indépendant Occurrence ». 23/11/2019. https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-faites-aux-femmes/nous-toutes/direct-noustoutes-des-milliers-de-personnes-attendues-a-paris-et-en-province-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles_3715891.html

Franceinfo. « César : l'actrice Adèle Haenel quitte la cérémonie après la récompense de la meilleure réalisation attribuée à Roman Polanski pour "J'accuse" ». 29/02/2020. https://www.francetvinfo.fr/culture/cinema/cesar/cesar-l-actrice-adele-haenel-quitte-la-ceremonie-apres-la-recompense-de-la-meilleure-realisation-attribuee-a-roman-polanski-pour-j-accuse_3846227.html

Franceinfo. « Harcèlement de rue : les sanctions sont-elles vraiment efficaces ? ». 07/03/2020. https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-faites-aux-femmes/harcèlement-de-rue-les-sanctions-sont-elles-vraiment-efficaces_3856559.html

Franceinfo. « Violences conjugales : le 3919 sera permanent "d'ici la fin de l'année" ». 08/03/2020. https://mobile.francetvinfo.fr/societe/violences-faites-aux-femmes/violences-conjugales-le-3919-sera-permanent-d-ici-la-fin-de-l-annee_3857729.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&Echobox=1583696059&fbclid=IwAR25L_Y119k9Jte4petnTpS29b-Itn4Mnw2nhaigIhkzQ9Q1rJE8jb5RmsM#xtor=CS1-746&xtref=http://m.facebook.com

Gallard, Mathieu et Vacas, Federico. « Baromètre Politique : La popularité d'Emmanuel Macron se stabilise à un bas niveau ». Ipsos. 24/10/2018. <https://www.ipsos.com/fr-fr/barometre-politique-la-popularite-demmanuel-macron-se-stabilise-un-bas-niveau>

Gresy, Brigitte, Pierre-Brossolette, Sylvie, Oderda, Marion et Gonzaga de Polycarpe, Elsa. « Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019 ». Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. 02/03/2020. <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/actualites/article/2eme-etat-des-lieux-du-sexisme-en-france-combattre-le-sexisme-en-entreprise>

Harris, Aisha. « She Founded Me Too. Now She Wants to Move Past the Trauma ». *The New York Times*. 15/10/2018. <https://www.nytimes.com/2018/10/15/arts/tarana-burke-metoo-anniversary.html>

Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. « FAQ ». <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/faq/>

Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. « Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun ». 16/04/2015. http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_avis_harcèlement_2015-04-16-vio-16.pdf

Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. « Où est l'argent contre la violence faite aux femmes ? ». 08/04/2019. <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/travaux-du-hce/article/ou-est-l-argent-contre-les-violences-faites-aux-femmes-colloque-rapports-appel>

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. « Réforme des retraites : le HCE plaide pour que la réforme contribue véritablement à un système plus égalitaire entre les femmes et les hommes et ne fige pas les rôles sociaux de sexe ». 29/01/2020. <http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/reforme-des-retraites-le-hce-plaide-pour-que-la-reforme-contribue-veritablement>

Haut Conseil à l'Égalité. « Le confinement : un révélateur des rôles sociaux des femmes et des hommes ». 14/04/2020. <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/actualites/article/le-confinement-un-revelateur-des-roles-sociaux-des-femmes->

- [et-des-hommes?fbclid=IwAR2qBypY2gxGAWblRKK03J7KGmD1cLOXzIfInKt4IiWC-SsuZFzWk3w0rN0](#)
- Hennequin, Lucie. « Congé parental européen : comment la France a fait voter une version au rabais ». *Huffpost*. 13/04/2019. https://www.huffingtonpost.fr/entry/conge-parental-europeen-comment-la-france-a-fait-voter-une-version-au-rabais_fr_5c9b302ce4b07c88662d7c09
- Holst, Cathrine. *Hva er feminisme?* Oslo : Universitetsforlaget, 2017.
- Insee. « Entreprises, enfants : quels rôles dans les inégalités salariales entre femmes et hommes ? ». N° 44. 2019. <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/91233/1/iana44.pdf>
- Jaussent, Violaine. « Comment expliquer la condamnation pour "diffamation" de Sandra Muller, l'initiatrice de #BalanceTonPorc ? ». *Franceinfo*. 04/10/2019. https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement-sexuel/comment-expliquer-la-condamnation-pour-diffamation-de-sandra-muller-l-initiatrice-de-balancetonporc_3632943.html
- Jamais Sans Elles. « What we do ». 2016. <http://www.jamaissanselles.fr/en/whatwedo/>
- Jamais Sans Elles. « The Charter #JamaisSansElles for the 2017 presidential candidates ». 2017. <http://www.jamaissanselles.fr/en/presidential-charter-2017/>
- Jérome, Vanessa. « Violences sexuelles & ripostes partisans ». *Mouvements*, La découverte. Vol. 3, n° 99. 11/10/2019. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02311005>
- Kantor, Jodi et Twohey, Megan. « Harvey Weinstein Paid Off Sexual Harassment Accusers for Decades ». *The New York Times*. 5/10/2017. <https://www.nytimes.com/2017/10/05/us/harvey-weinstein-harassment-allegations.html>
- Kantor, Jodi et Twohey, Megan. *She Said*. Londres : Bloomsbury, 2019.
- King, Helen. « Once upon a Text: Hysteria from Hippocrates ». Dans *Hysteria Beyond Freud*. London : University of California Press, 1993. https://books.google.no/books?id=LdxmV5J0pPkC&printsec=frontcover&dq=Freud&redir_esc=y&hl=no#v=snippet&q=greek%20uterus&f=false
- Kulig, Teresa C, Cullen, Francis T. et Haner, Murat. « President or Predator? The Social Construction of Donald Trump in a Divided America ». *Victims & Offenders*. Vol. 14, n° 8. 2019. <https://doi.org/10.1080/15564886.2019.1671285>
- Mailfert, Anne-Cécile. « J'ai bien peu que ce « sauf choix contraire du couple » de traduire en une augmentation pure et simple de 5% des pensions des hommes... ». 11/12/2019. https://twitter.com/AnneCMailfert/status/1204728416802615297?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1204728416802615297&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.franceinter.fr%2Freform-e-des-retraites-ce-qui-va-changer-pour-les-femmes
- Mallaval, Catherine et Zannettacci, Cyril. « Avec les femmes en tête de cortège : « A cause de Macron, grandes perdantes nous serons » ». *Libération*. 09/01/2020. https://www.liberation.fr/france/2020/01/09/avec-les-femmes-en-tete-de-cortee-a-cause-de-macron-grandes-perdantes-nous-serons_1772081
- Mazur, Amy G. « The Formation of Sexual Harassment Policy in France: Another Case of French Exceptionalism? ». *French Politics and Society*. Vol. 11, n° 2. 1993. www.jstor.org/stable/42844212
- Méréo, Florence. « Harcèlement de rue : une vidéo pour ouvrir les yeux ». *Le Parisien*. 30/07/2018. <http://www.leparisien.fr/societe/harcelement-de-rue-une-video-pour-ouvrir-les-yeux-30-07-2018-7837971.php>

- Michiels, Marc. « Baromètre : les femmes françaises les plus citées dans les médias et sur Twitter ». Culture RP. 23/04/2018. <https://culture-rp.com/intelligence-medias/barometre-les-femmes-francaises-les-plus-citees-dans-les-medias-et-sur-twitter/>
- Millepied, Anne-Charlotte. « Le pouvoir des mots et des corps. L'autodéfense féministe, lieu de production de scripts sexuels alternatifs ». *Itinéraires*. 10/03/2018. <https://doi.org/10.4000/itineraires.3818>
- Miller, Elizabeth, Jaime, Maria Catrina D. et McCauley, Heather M. « "Coaching Boys into Men" : A Social Norms Change Approach to Sexual Violence Prevention ». Dans *Sexual Violence. Evidence Based Policy and Prevention*. Édité par Jeglic, Elizabeth L. et Calkins, Cynthia. Springer, 2016. <https://doi-org.ezproxy.uio.no/10.1007/978-3-319-44504-5>
- Muller, Sandra. *#balancetonporc*. Paris : Flammarion, 2018.
- NAV. « Hvem kan få foreldrepenger? ». <https://familie.nav.no/om-foreldrepenger>
- Observatoire des inégalités. « Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes : état des lieux ». 25/03/2019. <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes-etat-des-lieux>
- Olympe de Gouges. « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. » Gallica : Les Essentiels Littérature. 1791. <https://gallica.bnf.fr/essentiels/anthologie/declaration-droits-femme-citoyenne-0>
- ONU. « Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». 2016. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>
- Perillo, Anthony D. « The Economics of Sex Offender Policy and Prevention ». Dans *Sexual Violence. Evidence Based Policy and prevention*. Édité par Jeglic, Elizabeth L. et Calkins, Cynthia. Springer, 2016. <https://doi-org.ezproxy.uio.no/10.1007/978-3-319-44504-5>
- Picq, Françoise. « Le féminisme entre passé recomposé et futur incertain. ». *Cités*. Vol. 9, n° 1. 2002. <https://doi.org/10.3917/cite.009.0025>
- Picq, Françoise. *Libération des femmes, quarante ans de mouvement*. Brest : Éditions Dialogues, 2011.
- Pigozzi, Caroline. « Son combat pour les animaux, le harcèlement sexuel, son cancer : Brigitte Bardot nous dit tout ». *Paris Match*. 17/01/2018. <https://www.parismatch.com/People/Son-combat-pour-les-animaux-le-harcèlement-sexuel-son-cancer-Brigitte-Bardot-nous-dit-tout-1440152>
- Portail du gouvernement. « Bilan de la Grande Cause nationale 2010 consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes ». 25/11/2010. http://archives.gouvernement.fr/fillon_version2/gouvernement/bilan-de-la-grande-cause-nationale-2010-consacree-a-la-lutte-contre-les-violences-faite.html
- Radford, Jull et Russel, Diana E. H. *Femicide, The Politics of Woman Killing*. New York : Twayne Publishers, 1992. <http://www.dianarussell.com/f/femicide%28small%29.pdf>
- Remy, Jean. « Les méthodes d'analyse et les objectifs de recherche ». Dans *Méthodes d'analyse de contenu et sociologie*. Édité par Danielle Ruquoy et Jean Remy. Bruxelles : Presses de l'Université Saint-Louis, 1990. <https://books.openedition.org/pusl/16639>
- Revello, Sylvia. « #NousToutes: la vague violette déferle dans l'indifférence ». *Le Temps*. 26/11/2018. <https://www.letemps.ch/opinions/noustoutes-vague-violette-deferle-lindifference>
- Richard, Jacky. « Instauration du congé de paternité ». Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État. N° 2018. 24/01/2002. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_3015.pdf

- Roig, Eric. « Outrage sexiste – Définition ». Droit-finances. <https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/71624-outrage-sexiste-definition>
- Rubin, Alissa J. « Revolt’ in France Against Sexual Harassment Hits Cultural Resistance ». Dans *#MeToo : Women Speak Out Against Sexual Assault*. Édité par New York Times Editorial Staff. New York : Rosen Publishing Group, 15/07/2018. <https://ebookcentral-proquest-com.ezproxy.uio.no/lib/oslo/detail.action?docID=5568545#>
- Ruquoy, Danielle. « Introduction. Questions pour la comparaison des méthodes ». Dans *Méthodes d’analyse de contenu et sociologie*. Edité par Danielle Ruquoy et Jean Remy. Bruxelles : Presses de l’Université Saint-Louis, 1990. <https://books.openedition.org/pusl/16639>
- Ruquoy, Danielle. « Les principes et procédés méthodologiques de l’analyse structurale ». Dans *Méthodes d’analyse de contenu et sociologie*. Edité par Danielle Ruquoy et Jean Remy. Bruxelles : Presses de l’Université Saint-Louis, 1990. <https://books.openedition.org/pusl/16639>
- Saguy, Abigail C. « Les conceptions juridiques du harcèlement sexuel en France et aux États-Unis. Avant et après l’affaire DSK ». *Travail, genre et sociétés*. Vol. 28, n° 2. 2012. <https://doi.org/10.3917/tgs.028.0089>
- Saurugger, Sabine. « Groupe d’intérêt ». Dans *Dictionnaire des politiques publiques*. Édité par Laurie Boussaguet. Paris : Presses de Sciences Po, « Références », 2010. <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724611755-page-309.htm>
- Skoog, Therése, Holmqvist Gattario, Kristina & Lunde, Carolina. « Study protocol for PRISE: a longitudinal study of sexual harassment during the transition from childhood to adolescence ». *BMC Psychol*. Vol. 7, n° 71. 2019. <https://doi.org/10.1186/s40359-019-0345-5>
- Solidarité Femmes – Loire Atlantique. « Définition des violences conjugales ». <https://solidaritefemmes-la.fr/home-besoin-daide/1-definition-des-violences-conjugales/>
- Stenberg, Shari J. « “Tweet Me Your First Assaults”: Writing Shame and the Rhetorical Work of #NotOkay ». *Rhetoric Society Quarterly*. Vol. 48, n° 2. 2018. <https://doi.org/10.1080/02773945.2017.1402126>
- Terriennes, Isabelle Mourgere. « Féminicide, funeste mot de l’année 2019 et en 2020 ? ». *TV5Monde*. 01/01/2020. <https://information.tv5monde.com/terriennes/feminicide-funeste-mot-de-l-annee-2019-et-en-2020-339333>
- Tréca-Durand, Yves. « Il n’y en a qu’un seul qui demande à la jeune fille si elle est d’accord ? » : la révolution #metoo peine à entrer au lycée ». *Le Monde*. 22/12/2019. https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/12/22/la-revolution-metoo-peine-a-rentreer-au-lycee_6023789_4500055.html
- Vanhoenacker, Charline. « Deux manifs deux ambiances ». France Inter. 26/11/2018. <https://www.franceinter.fr/emissions/le-billet-de-charline-vanhoenacker/le-billet-de-charline-vanhoenacker-26-novembre-2018>
- Vimal, Ruppert, Mathevet, Raphaël et Michel, Laura. « Entre expertises et jeux d’acteurs : la trame verte et bleue du Grenelle de l’environnement ». *Natures Sciences Sociétés*. Vol. 20, n° 4. 04/10/2012. <https://doi.org/10.1051/nss/2012043>
- Wallace, Tim et Parlapiano, Alicia. « Crowd Scientists Say Women’s March in Washington Had 3 Times as Many People as Trump’s Inauguration. ». *The New York Times*. 22/01/2017. <https://www.nytimes.com/interactive/2017/01/22/us/politics/womens-march-trump-crowd-estimates.html>
- White, Marilyn Domas et Marsh, Emily E. « Content Analysis: A Flexible Methodology ». *Library Trends*. Vol. 55, n° 1. 2006. <https://doi.org/10.1353/lib.2006.0053>

- Willis, Gwenda M. et Germann, Natalie S. « Effective or Not? Measuring Outcomes of Sexual Violence Primary Prevention Programs ». Dans *Sexual Violence. Evidence Based Policy and Prevention*. Édité par Jeglic, Elizabeth L. et Calkins, Cynthia. Springer, 2016. <https://doi-org.ezproxy.uio.no/10.1007/978-3-319-44504-5>
- Wynants, Bernadette. « Le projet de l'analyse de contenu en sociologie ». Dans *Méthodes d'analyse de contenu et sociologie*. Edité par Danielle Ruquoy et Jean Remy. Bruxelles : Presses de l'Université Saint-Louis, 1990. <https://books.openedition.org/pusl/16639>
- #NousToutes. « Nous, nous rejoignons évidemment le Grevio : "la France ne répond pas de manière satisfaisante à la gravité de la réalité des violences à l'encontre des femmes" ... ». 19/11/2019. <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1196760036405628928>
- #NousToutes. « @EmmanuelMacron, nous vous le disions, notre détermination est infinie ! ... » 23/11/2019, <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1198296925314985987>
- #NousToutes. « Y a-t-il des marches dans d'autres villes ? ». 23/11/2019. <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1198147132747898882>
- #NousToutes. « Communiqué de presse #NousToutes à la suite de la clôture du Grenelle contre les violences conjugales ». 25/11/2019. <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1198926702388355072>
- #NousToutes. « Enquête sur le consentement dans les rapports sexuels. #JaiPasDitOui ». 03/03/2020. <https://twitter.com/NousToutesOrg/status/1234716966931369984>